

Rapport d'activité

Direction des Domaines de l'Etat

2022



Domaine Privé de l'Etat : actif stratégique au service du développement socio-économique du Maroc

Direction des Domaines de l'Etat



Rapport d'activité de l'année **2022**





EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTE

(...) C'est pourquoi Nous avons lancé un plan ambitieux de relance économique et un grand projet de couverture sociale universelle. Nous avons également souligné l'impératif d'appliquer les règles de bonne gouvernance et la nécessité de réformer les établissements du secteur public. Ces projets d'envergure sont de nature à enrayer les effets de la crise et à favoriser la mise en œuvre optimale du modèle de développement que Nous appelons de Nos vœux.

(...) Outre la dynamisation de l'investissement et de l'emploi, ce dispositif, adossé à la nouvelle stratégie agricole, contribuera à la valorisation de la production agricole nationale et facilitera le processus d'insertion professionnelle en milieu rural.

(...) L'un des leviers essentiels de cette stratégie est l'opération de mobilisation d'un million d'hectares de terres agricoles collectives, au profit des investisseurs et des ayants droit.

(...) Notre souci a toujours été que la dynamique de développement économique soit articulée à la promotion du secteur social, à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Extrait du discours prononcé par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, que Dieu le Glorifie, à la nation à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 5ème année législative de la 10ème législature :

Le 09 octobre 2020

MOT DE MONSIEUR LE DIRECTEUR

Ce rapport d'activité présente une rétrospective des performances réalisées par la Direction des Domaines de l'Etat au titre de l'année 2022.

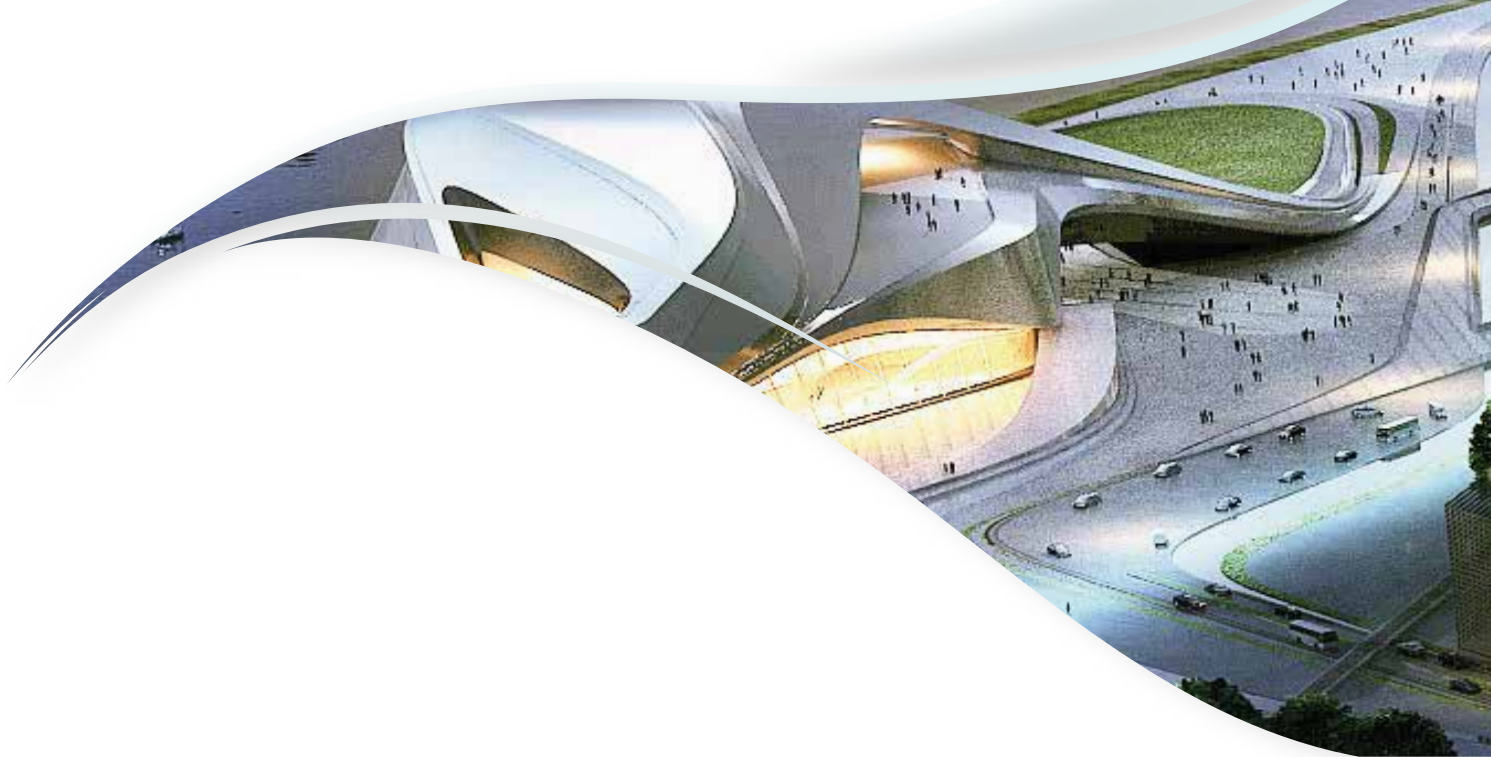
Une année marquée par la persistance des défis imposés par la conjoncture économique peu favorable dans un contexte de reprise (post-pandémie) et par le dynamisme qui caractérise l'environnement institutionnel au sein duquel opère la Direction, notamment en matière de promotion de l'investissement et d'accompagnement de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des plans régionaux de développement.

Résolument déterminée, la DDE a ainsi entamé le déploiement de sa vision stratégique, matérialisée par son plan d'action stratégique « PAS » 2022-2026 dont les objectifs stratégiques et les projets qui en découlent visent la refonte des process et des modèles opérationnels de la Direction à l'horizon 2026.

Ainsi, et dans l'esprit de cet engagement, cette Direction a bouclé l'année 2022 par la consolidation des acquis et la mise en œuvre des projets inscrits au niveau de son PAS pour la période précitée. Les principales performances réalisées peuvent être résumées comme suit :

- Un bilan positif en matière d'immatriculation : 1 374 953 ha ont fait l'objet de dépôt de réquisitions et 277 332 ha ont été immatriculés, ce qui représente une hausse de 108% en termes de superficie par rapport à l'année 2021 ;
- Une mobilisation de 1,4 M ha relevant du domaine privé de l'Etat dans le cadre du soutien des politiques d'investissement productif, des stratégies sectorielles et des programmes de développement régionaux ;
- Un résultat exceptionnel en matière des recettes domaniales de l'ordre de 27 188MDH, généré, principalement, par la cession d'actifs immobiliers au profit d'institutionnels dans le cadre des mécanismes de financements innovants pour une valeur de 25,07 MMDH.

A côté de ces performances touchant le cœur de métier de la Direction, plusieurs réalisations phares relatives aux chantiers de modernisation engagés par la DDE sont à inscrire au bilan de 2022. A cet égard, il y a lieu de citer :



- La poursuite du processus d'amélioration du système d'information métier de la DDE « AMLACS » et l'accompagnement des utilisateurs de ce système à mieux exploiter ses fonctionnalités ;
- Les avancées notoires en matière de fiabilisation des données et la mise en place du système d'information géographique « SIG » dans le but de mettre en œuvre une gestion optimisée et maîtrisée du patrimoine foncier privé de l'Etat ;
- La mise en place d'une nouvelle organisation de l'Administration Centrale de la DDE répondant aux exigences de l'évolution des missions de la Direction .

L'année 2023 s'annonce déterminante dans la mesure où la Direction sera amenée à maintenir le cap avec comme finalité de consolider les performances réalisées et poursuivre, à un rythme soutenu, la concrétisation des actions inscrites dans le PAS 2022-2026.

Le rapport d'activité que vous avez entre les mains détaille les performances globales de la Direction au titre de l'année 2022 et témoigne de l'engagement indéfectible et du dynamisme des femmes et des hommes de la Direction qui contribuent inlassablement à l'amélioration de notre action au quotidien et à la modernisation de la gestion du domaine privé de l'Etat et auxquels je rends hommage et adresse mes vifs remerciements.

ABDELLATIF AMRANI
DIRECTEUR DES DOMAINES DE L'ETAT (PI)



SOMMAIRE

DOMAINE PRIVE DE L'ETAT: STRATEGIE ET CHIFFRES CLES	10
I. CONSTITUTION ET GESTION DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET SOCIAUX	16
• ACQUISITIONS IMMOBILIERES	17
• AFFECTATIONS IMMOBILIERES	18
• PARC DE LOGEMENTS	19
• OPERATION CHOUHADAS	21
II. LA DDE SOUTIENT LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT PRODUCTIF ET LES PROGRAMMES STRATEGIQUES DE L'ETAT	22
• MOBILISATION AU PROFIT DES SECTEURS PRODUCTIFS	23
• MOBILISATION AU PROFIT DU HOLDING AL OMRANE	25
• PARTENARIAT AGRICOLE	26
• ACCOMPAGEMENT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ET DES STRATEGIES SECTORIELLES OBJET DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT	27
III. RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT	30
• APUREMENT JURIDIQUE	32
• TRAITEMENT DES OCCUPATIONS SANS DROIT NI TITRE	34
• CONTENTIEUX JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIF	35



IV. UNE GESTION VALORISANTE DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT	40
• EVALUATION IMMOBILIERE	41
• AFFECTATION URBANISTIQUE DU DPE	42
• PRODUITS ET REVENUS DOMANIAUX	44
• GESTION ACTIVE DANS LE CADRE DES MECANISMES DE FINANCEMENTS INNOVANTS	45
V. UN SYSTÈME D'INFORMATION PERFORMANT ET ÉVOLUTIF	46
• SYSTÈME D'INFORMATION AMLACS : UN INSTRUMENT INCONTOURNABLE DANS LA RÉUSSITE DU CHANTIER DE MODERNISATION DES MÉTHODES DE GESTION DE LA DDE	47
• SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) AU SERVICE D'UNE GESTION GÉOLOCALISÉE ET INTELLIGENTE DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT	52
VI. UNE GOUVERNANCE FORGÉE SUIVANT UNE VISION DE TRANSITION MANAGÉRIALE ET DIGITALE	54
• UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA DDE	55
• VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	57
• GESTION BUDGETAIRE	61
• LA DDE AU PLUS PROCHE DES USAGERS GRÂCE À UNE COMMUNICATION OUVERTE ET MODERNISÉE	62
• LA DDE MODERNISE SON DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE	70

Domaine Privé de l'Etat

STRATÉGIE ET CHIFFRES CLES

Une stratégie en phase avec les Orientations Royales et gouvernementales

- Mise en place d'un cadre de rapprochement des données de la DDE et de l'ANCFCC ;
- Consolidation des textes réglementaires, réingénierie juridique et élaboration d'un projet de code domanial ;
- Renforcement du processus d'immatriculation ;
- Sécurisation du domaine privé de l'Etat ;
- Fiabilisation des données du SI "AMLACS"

Améliorer la connaissance et renforcer la protection du DPE

Accompagner les stratégies sectorielles et les PDR

- Amélioration des conditions de mobilisation du foncier ;
- Renforcement du dispositif du suivi des projets d'investissement et amélioration des outils de pilotage ;
- Accompagnement des programmes de développement régionaux ;

- Adoption d'une gestion optimisée du portefeuille foncier et immobilier affecté aux départements ministériels ;
- Mobilisation d'actifs immobiliers dans le cadre des mécanismes de financements innovants.

Promouvoir une gestion active et dynamique du patrimoine

Reconstituer et valoriser le patrimoine de l'Etat

- Développement de partenariats stratégiques avec les autres gestionnaires du foncier public ;
- Professionnalisation du métier de l'expertise immobilière ;
- Valorisation du patrimoine dans le cadre des documents d'urbanisme ;
- Amélioration de la qualité des émissions comptables ;
- Identification des actifs à faible rendement ou de gestion difficile et leur mise en vente.

- Accompagnement du déploiement du système d'information AMLACS ;
- Dématérialisation des processus métiers ;
- Développement du Système d'Information Géographique "SIG".

Moderniser le Système d'Information

Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités

- Mise en œuvre d'un nouveau système de gestion du patrimoine foncier et immobilier de l'Etat ;
- Renforcement de l'Audit et du Contrôle interne ;
- Réorganisation et Amélioration des prestations de service ;
- Qualification des ressources humaines.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2022

De par ses missions, la Direction des Domaines de l'Etat accomplit un rôle primordial en matière d'accompagnement des politiques de développement économique et social, à travers la mobilisation du foncier nécessaire à la mise en œuvre des stratégies sectorielles, à la réalisation des équipements publics et des projets d'investissement créateurs de richesse et d'emplois.

Le défi est actuellement centré sur les voies et moyens de poursuivre efficacement ce soutien en mettant à disposition des opérateurs un foncier apuré et prêt à l'emploi.

Pour répondre à ces exigences, la DDE a mis en place un Plan d'Action Stratégique PAS quinquennal couvrant la période 2022 – 2026 afin de relever les défis imposés par son environnement institutionnel, lequel ayant connu des mutations considérables avec des impacts directs et indirects aussi bien sur les missions de la DDE que sur ses partenaires.

La conception du PAS 2022-2026 a été opérée suivant une démarche participative faisant fédérer les responsables et cadres de cette Direction avec une capitalisation sur les expériences précédentes ainsi que l'organisation des ateliers thématiques autour des défis et perspectives concernant la DDE. Le référentiel dudit PAS trouve sa source dans une multitude de lignes directrices, notamment :

- Les Hautes Orientations Royales ;
- Les recommandations du Nouveau Modèle de Développement ;
- Le Programme Gouvernemental pour la législature 2022-2026 ;
- Les grands chantiers de réforme pilotés par le MEF, en l'occurrence la réforme des finances publiques, la déconcentration administrative et la digitalisation ;
- Les chantiers permanents de la DDE ayant trait avec ses métiers phares .

Pour la prise en compte de ces orientations, la DDE a axé son PAS sur les six objectifs suivants :

- ① Améliorer la connaissance et renforcer la protection du DPE ;
- ② Accompagner les stratégies sectorielles et les Programmes de Développement Régionaux (PDR) ;
- ③ Promouvoir une gestion active et dynamique du patrimoine ;
- ④ Reconstituer et valoriser le patrimoine de l'Etat ;
- ⑤ Moderniser le Système d'Information ;
- ⑥ Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités ;

La finalité escomptée de ce PAS est de permettre à la DDE une meilleure gestion du DPE et de disposer d'un cadre de travail rénové et favorable à la réussite de sa transformation managériale à travers la révision et la digitalisation des processus et modes de gestion, à l'effet de consacrer une administration performante, transparente et moderne.

Dans cette perspective, le PAS a été décliné en 32 projets répondant aux 4 axes d'analyse (Législatif et réglementaire, Métier domanial, Digitalisation et Support) afin de consolider les chantiers initiés et se projeter dans la rénovation des processus et modes de gestion de l'Administration.

❖ **PORTEFEUILLE DES PROJETS PROPOSES DANS LE CADRE DU PAS DE LA DDE 2022 – 2026**

Ob.1 Améliorer la connaissance et renforcer la protection du DPE

- P.1** Promulgation de la loi relative au DPE
- P.2** Promulgation du décret d'application de la loi relative au DPE
- P.3** Assainissement des terrains du DPE objet des OSDT
- P.4** Notification et exécution des jugements prononcés en faveur de l'Etat
- P.5** Achèvement de l'immatriculation du DPE
- P.6** Fiabilisation des données du SI AMLACS
- P.7** Informatisation de la gestion du contentieux

Ob.2 Accompagner les stratégies sectorielles et les PDR

- P.8** Amendement de certains textes régissant l'investissement
- P.9** Suivi de l'exécution des conventions (PDR, ...)
- P.10** Assainissement des dossiers d'investissement en souffrance (RAR, réalisations...)
- P.11** Accélération de l'indemnisation des ayants droits suite à des acquisitions

Ob.3 Reconstituer et valoriser le patrimoine de l'Etat

- P.12** Valorisation des immeubles domaniaux à travers les documents d'urbanisme
- P.13** Reconstitution de la réserve foncière par l'acquisition des terrains relevant de la DAR et des habous
- P.14** Alimentation du portefeuille du DPE de nouveaux actifs immobiliers à travers d'autres sources (Acquisition, déclassement, distraction, préemption, ...)
- P.15** Révision du cadre juridique des ventes mobilières pour transférer cette attribution aux administrations publiques

Ob.4 Promouvoir une gestion active et dynamique du patrimoine

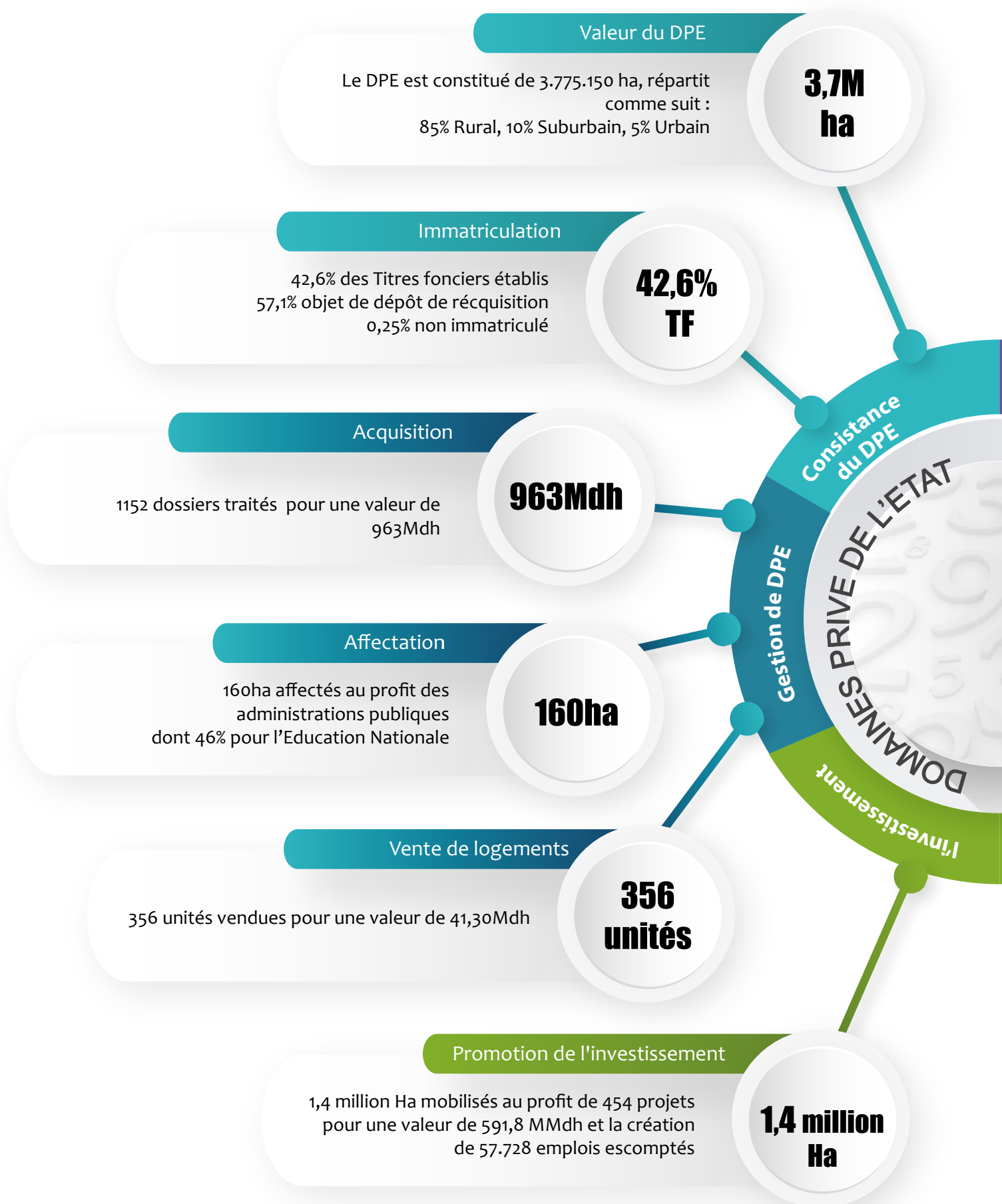
- P.16** Mise en place d'une programmation pluriannuelle des immeubles destinés aux financements innovants
- P.17** Amélioration du rendement des locations hors investissement
- P.18** Opérationnalisation du suivi des affectations
- P.19** Promulgation d'un décret autorisant la régularisation de la situation juridique des lots agricoles ou à vocation agricole attribués aux anciens militaires et combattants marocains «AMM» et «ACM»
- P.20** Accélération de la cession du parc logement

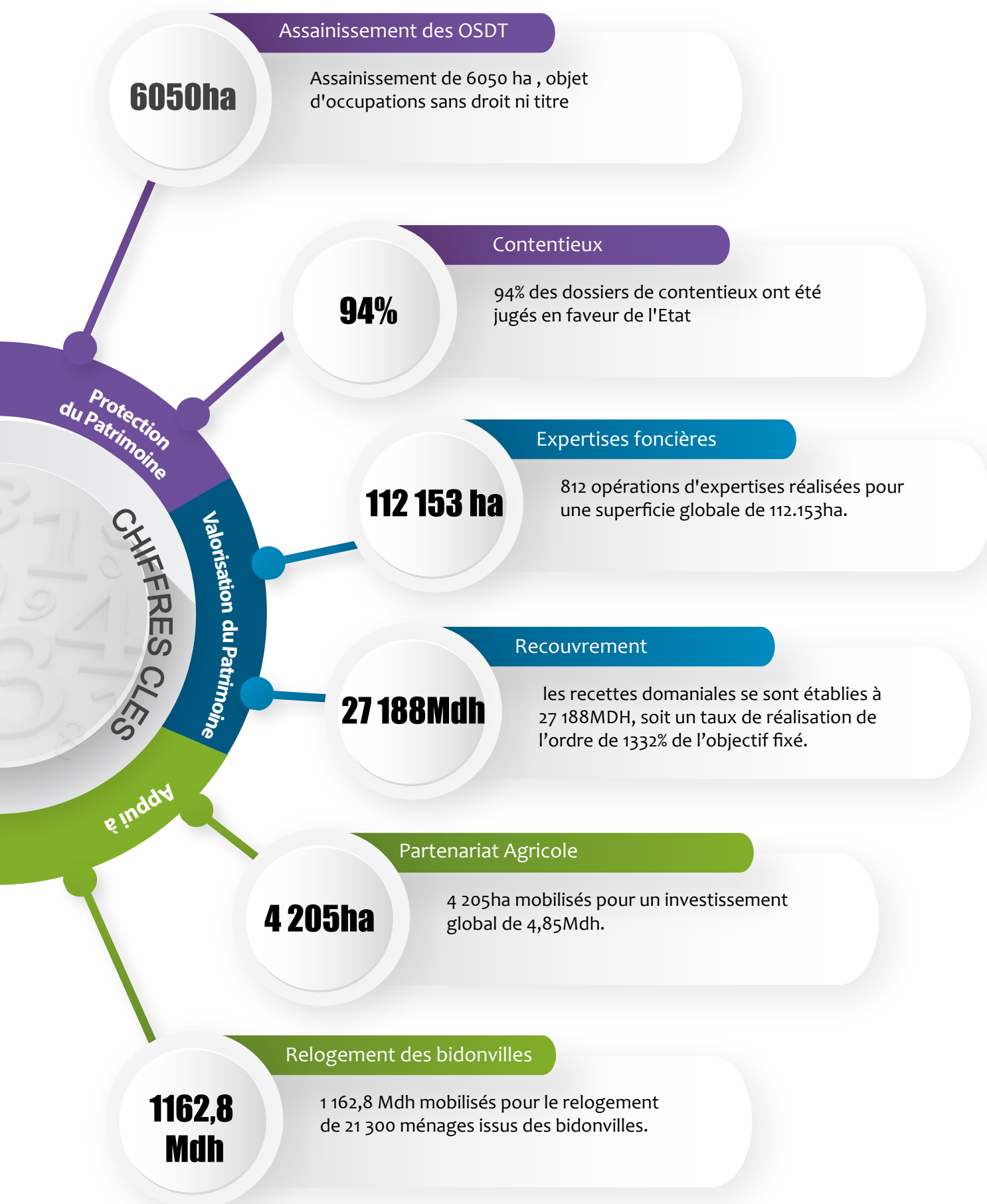
Ob.5 Moderniser le Système d'Information

- P.21** Mise en place du S.I.G de la DDE
- P.22** Informatisation du partage à l'amiable dans le cadre de la procédure de sortie d'indivision
- P.23** Informatisation de la procédure de radiation des charges à l'amiable
- P.24** Informatisation de la gestion des conventions dans le cadre des PDR
- P.25** Dématérialisation des actes de gestion des processus métiers
- P.26** Ouverture du système AMLACS sur les plateformes des partenaires via l'échange informatisé (TGR, Tribunaux, ...)

Ob.6 Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités

- P.27** Centralisation, harmonisation et convergence des outils de pilotage stratégique (PAS, COM, TB, PdP, RdP, ...)
- P.28** Réingénierie des manuels de procédures domaniales
- P.29** Conception et mise en place d'une cartographie des risques relatifs au circuit de la recette
- P.30** Réalisation du plan triennal de la formation
- P.31** Lancement et suivi des projets de construction de nouveaux sièges au niveau des sites extérieurs
- P.32** Renforcement des moyens d'intervention et de locomotion de la DDE - renouvellement du parc auto de la Direction





Constitution et gestion du domaine privé de l'Etat au service du développement des équipements publics et des services sociaux

- Acquisitions immobilières
- Affectations immobilières
- Parc de logements
- Opération Chouhadas



Acquisitions Immobilières

Dans un souci de maîtrise et de rationalisation de la gestion des immeubles domaniaux affectés aux administrations publiques, la circulaire du Chef de Gouvernement n°02/2021 du 12 février 2021, abrogeant la lettre circulaire du 1er Ministre n°209 du 26 mai 1976, a été publiée. L'objectif étant d'inciter les différents services publics à s'inscrire dans l'effort national de rationalisation de la gestion des biens domaniaux affectés à leur profit.

Désormais, et afin de garantir le respect des délais de valorisation des biens affectés, la procédure d'affectation est soumise à des conditions précises permettant notamment à la DDE de récupérer les biens non utilisés totalement ou partiellement par l'administration bénéficiaire.

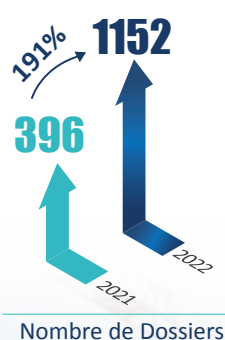
❖ Bilan des acquisitions au titre de l'année 2022

La Direction des Domaines de l'Etat est chargée d'acquérir les biens immeubles nécessaires à la réalisation des équipements publics, administratifs et socio-éducatifs (bâtiments abritant les services administratifs, établissement scolaires, hôpitaux, etc.)

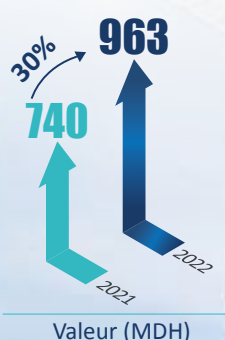
Ces acquisitions sont réalisées à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique. A cet effet, il a été procédé, durant l'année 2022, au traitement de 1152 dossiers d'acquisition pour une valeur de 963 MDH, comme suit :

	Nombre de dossiers	Valeur (Mdh)
Amiable	251	404
Expropriation	901	559
Total	1152	963

Bilan des acquisitions -2022-



Le nombre de dossiers des acquisitions immobilières (amiable & expropriation) a atteint 1152 enregistrant ainsi une progression de l'ordre de 191% par rapport à l'année 2021.



En 2022 une augmentation de 30% en termes de valeur par rapport à 2021 à été enregistrée avec une valeur de 963 Mdh.

Affectations immobilières

La Direction des Domaines de l'Etat procède à l'affectation, au profit des administrations publiques, des terrains domaniaux nécessaires à l'installation des équipements publics. L'affectation n'entraîne pas le transfert de propriété des immeubles aux départements affectataires qui bénéficient uniquement d'un droit de jouissance. Le tableau, ci-après, dresse le bilan des affectations opérées durant l'année 2022.

DEPARTEMENTS	Nombre dossiers	Superficie m²	Superficie% m²	Valeur (Dhs)
Education Nationale	59	727171	45,46%	109999541
Intérieur	2	305023	19,07%	416000
Administration de la défense nationale	5	299529	18,72%	2188750
Garde Royale	1	117816	7,36%	5890800
Direction Générale De La Sûreté Nationale	9	35872	2,24%	13742423
Justice	4	32167	2,01%	7474220
Direction de la Protection Civile	1	26175	1,64%	0
Jeunesse Et Sports	1	11038	0,69%	3311400
Gendarmerie Royale	2	9790	0,61%	0
Tourisme	1	8003	0,50%	176066
Santé	5	6723	0,42%	1674600
Cour des Comptes	2	5405	0,34%	0
Agriculture Et Développement Rural	3	4600	0,29%	1348022
Finances	2	3285	0,21%	10283066
Haut commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération	5	2967	0,19%	358818
Transport Et Marine Marchande	2	2107	0,13%	200000
Industrie Et Commerce	1	826	0,05%	33040
Eaux et forêts	1	810	0,05%	3613572
Affaires culturelle	1	396	0,02%	0
TOTAL	107	1599703	100,00%	160710318

Ventilation des affectations en 2022

160

Ha



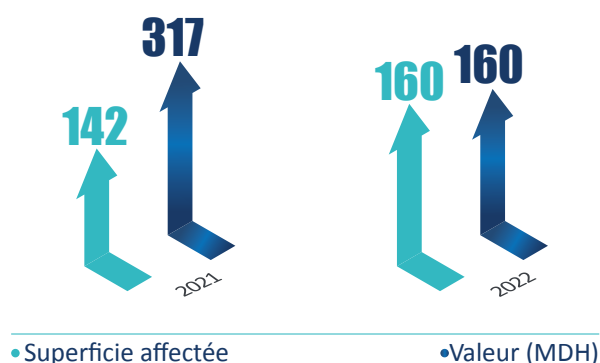
160

Mdh



Au titre de l'année 2022, une superficie de l'ordre de 160 ha relevant du domaine privé de l'Etat été affectée aux administrations publiques moyennant la contre valeur de 160Mdh.

Evolution des affectations opérées



Comparativement à l'exercice 2021, la superficie affectée a enregistré une augmentation substantielle de l'ordre de 13% (142ha à 160 ha) et une régression de 50 % en termes de valeur (160 Mdh contre 317 Mdh en 2021).

Parc de logements

❖ Vente des logements à leurs occupants

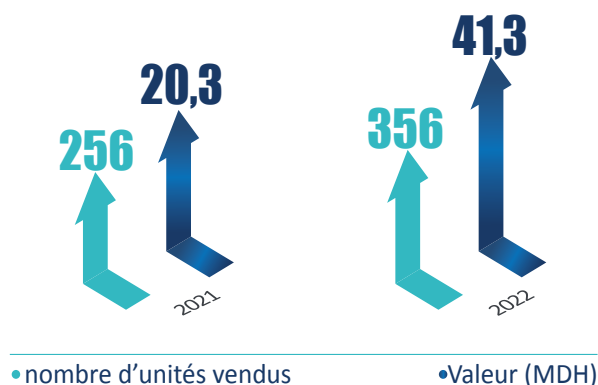
L'Etat (Domaine Privé) est propriétaire d'un parc de logements d'environ 46 200 unités, attribués, à titre de location, aux fonctionnaires par leurs administrations du ressort.

L'État a engagé depuis des décennies une démarche visant la cession des logements au profit de leurs occupants, non recensés comme logements de fonction et situés en dehors des enceintes administratives.

❖ Accélération du rythme des cessions

Ainsi et afin d'accélérer le rythme des cessions, la circulaire de M. le Chef du Gouvernement portant n°11 du 24 Juillet 2020 a été diffusée auprès des différents départements ministériels, incitant ces derniers à veiller à appliquer les dispositions du décret n°2.83.659 du 18 Août 1987, tel que complété et modifié, en procédant à la communication au MEF de la liste actualisée des logements incessibles gérés à leur niveau.

Logements vendus à leurs occupants



Au titre de l'exercice 2022, 356 logements ont été cédés pour une valeur globale de l'ordre de 41,3Mdh, soit une hausse de l'ordre de 39% par rapport à 2021, en termes d'unités vendues et une augmentation de 103% en termes de valeur.

Cette performance peut être expliquée par l'effet positif engendré par les dispositions de la note numéro 3286/20/DDE du 22 octobre 2020, qui a autorisé les responsables locaux à poursuivre la pratique des facilités accordées aux veuves et ayants droit occupant des logements domaniaux jusqu'au 31 décembre 2023.

Directions Régionales	Nombre	Prix de vente
DR Agadir	16	839.748
DR Casablanca	52	10.874.803
DR Fès	17	5.554.453
DR Guelmim	28	3.189.510
DR Oujda	44	2.475.625
DR Rabat	99	11.243.221
DR Tanger	9	2.593.686
DR Béni Mellal	6	1.277.574
DR Marrakech	4	195.500
DR Errachidia	4	824.044
DR Laayoune	56	1.748.315
DR Dakhla	21	390.850
Total	356	41.207.329

Vente des logements domaniaux à leurs occupants au titre de l'exercice 2022

❖ Vente de logements gérés par Dyar Al Madina :

L'Etat (Domaine Privé) est propriétaire d'un parc de 37 308 logements et commerces construits dans les années 40 et 50 et occupés par une population issue de différentes catégories (commerçants, artisans, ...) dont la gestion est assurée par la société «Dyar Al Madina», filiale de la CDG.

Ce parc, vétuste et à risque, nécessite des entretiens et des réparations coûteux à la charge de l'Etat pour des redevances locatives modestes. Il présente les caractéristiques suivantes :

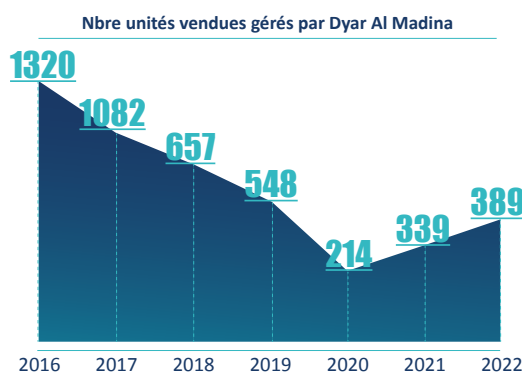
- » 57% du parc est concentré au niveau des régions de Rabat-Salé et du Grand Casablanca;
- » 87% des unités sont situées dans des quartiers populaires;
- » 50% du parc se compose de logements collectifs et bi-familiaux.



Plusieurs assouplissements ont été adoptés à l'effet de dynamiser la vente de ce parc. Il s'agit essentiellement des mesures suivantes :

- » Etablissement d'une fourchette de prix incitatifs par catégorie de logements (collectif, bi-familial et individuel) et par zoning (zone de situation du bien) ;
- » Cession au prix fixé par expertise administrative pour les unités situées dans des quartiers modernes ;
- » Octroi d'un délai de 24 mois aux bénéficiaires, à compter de la date de leur notification, pour concrétiser l'acte d'achat.

Ces mesures ont permis de booster les ventes qui ont atteint une moyenne de 900 unités par an, depuis 2014, contre une moyenne de l'ordre de 250 unités/an enregistrée au paravant.



Au titre de l'année 2022, 389 unités faisant partie du parc géré par Dyar Al Madina ont été cédées pour une valeur globale de 3,8Mdh.

Opération Chouhadas

En application des Hautes instructions royales visant la cession à titre gratuit de logements et de lots de terrains viabilisés au profit des familles de CHOUHADAS, la Direction des Domaines de l'Etat a collaboré activement avec les diverses parties prenantes (ADN, ALEM, Fondation Hassan II des OSAMAC, etc.) en mobilisant le foncier domanial requis et en acquérant des terrains collectifs à l'effet de les céder à titre gratuit au profit de l'ALEM.

Ainsi, les opérations ci-dessous ont été concrétisées au titre de l'année 2022 :

- » La cession, à titre gratuit, au profit de la Fondation Hassan II des OSAMAC de 65 appartements sis à Mohammedia, Midelt et Al Houceima et de 7 logements individuels à Essaouira et Targuist;
- » L'acquisition de quatre (4) terrains collectifs sis AL Haouz, El Kelaa des Sraghna, Guercif et Safi en vue de leur mobilisation à titre gratuit au profit de l'ALEM après le transfert de propriété au profit de l'Etat;
- » La Signature des actes de cession, à titre gratuit, au profit de l'ALEM.

La DDE soutient les politiques d'investissement productif et les programmes stratégiques de l'Etat

- Mobilisation au profit des secteurs productifs
- Mobilisation au profit du Holding Al Omrane
- Partenariat agricole
- Accompagnement des programmes de développement et des stratégies sectorielles objet de conventions de partenariat



Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances, la DDE élabore chaque année un rapport retraçant le bilan de la mobilisation du foncier public dédié à l'investissement.

Rapport publié sur : <http://lof.finances.gov.ma/>

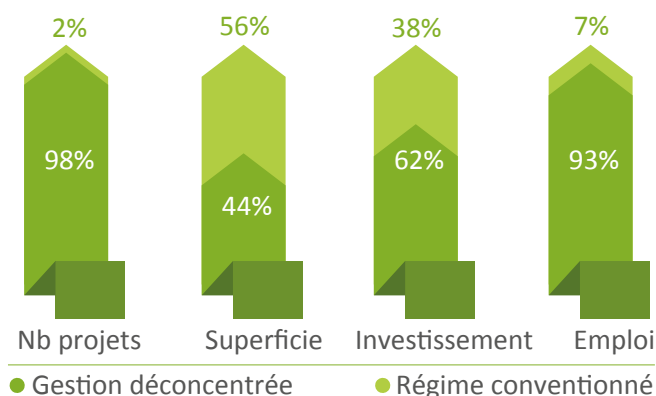


La cession et la location des terrains relevant du DPE, autres qu'agricoles, dans le cadre de l'investissement sont effectuées suivant les dispositions de la loi 47.18 portant réforme des centres régionaux d'investissement (CRI) et création des commissions régionales unifiées d'investissement (CRUI).

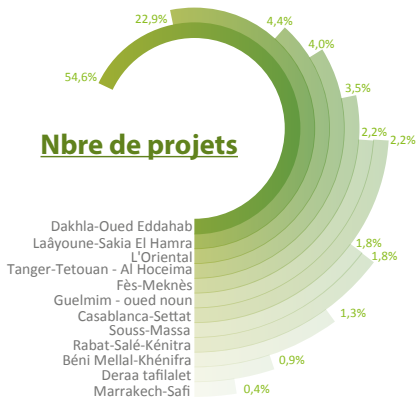
Mobilisation au profit des secteurs productifs



454 projets ayant pour support un foncier relevant du domaine privé de l'Etat ont été approuvés au titre de l'exercice 2022, pour une superficie globale de 1,4 million Ha, un investissement projeté de 591 milliards DH et la création de 57.728 emplois escomptés.



8 dossiers approuvés dans le cadre du régime conventionné correspondent à 56% de la superficie mobilisée.

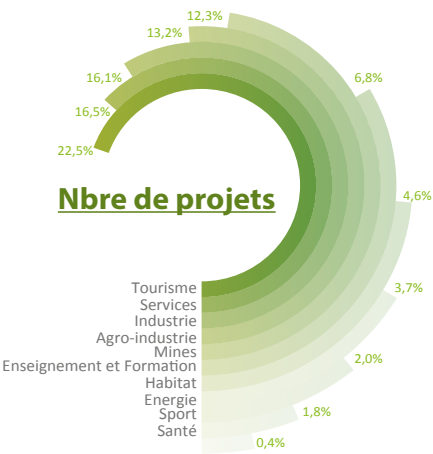


78%

78% des projets sont concentrés au niveau de deux régions (Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune-Sakia El Hamra).

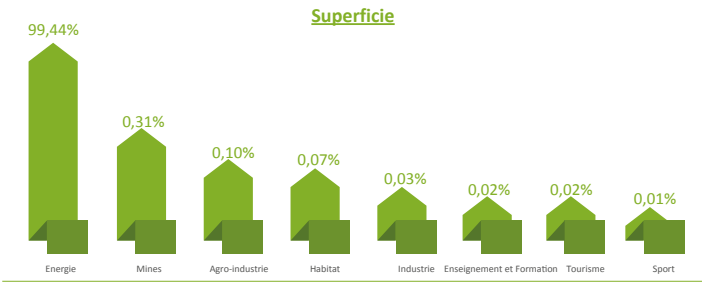
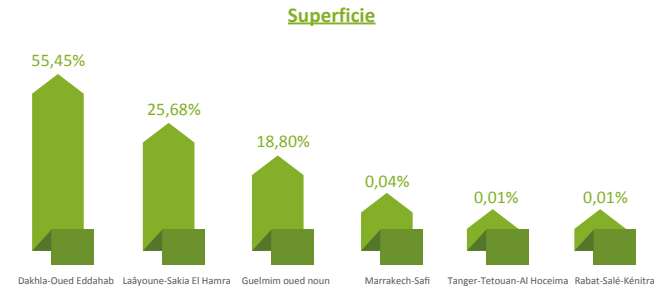
55%

55% des projets sont concentrés au niveau de trois secteurs d'activité (Tourisme, Services et Industrie).



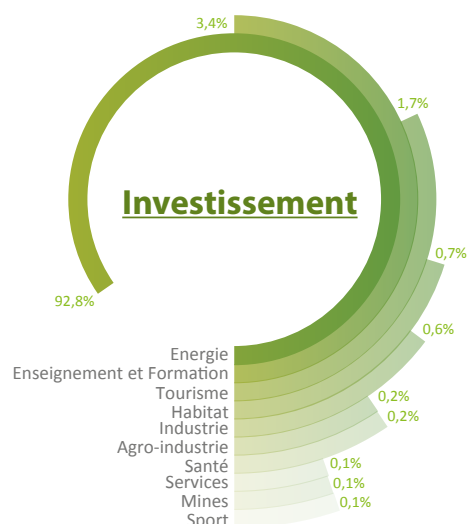
81%

81% de la superficie mobilisée est concentrée au niveau de deux régions (Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune-Sakia El Hamra).



99%

99% de la superficie a été mobilisée au profit du secteur de l'Energie.

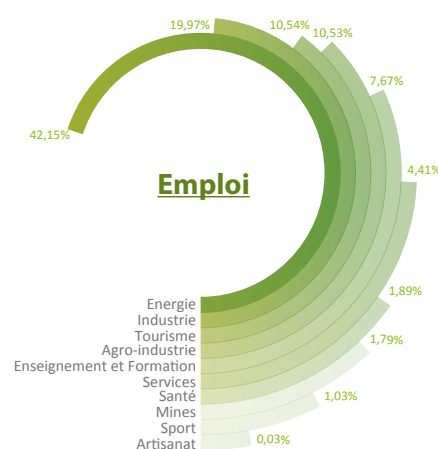


93%

93% de l'investissement est porté par le secteur de l'Energie (8 projets portés par les Stés TAQA MOROCCO SA, CIP(groupement copenhagen infrastructure partner et AP Moller capital), DAHAMCO SA, POWER SUR, ORNX BOUJDOUR et LAAYOUNE, FALCON et l'OCP pour la production d'hydrogène et d'ammoniac vert sur une superficie globale et approximative de 1 406 567 ha.

94%

62% de l'emploi est porté par les deux secteurs de l'Energie et de l'Industrie.



Il découle de ce qui précède que 81% de la superficie a été mobilisée au niveau des deux régions de Dakhla-Oued Eddahab et Laâyoune-Sakia El Hamra et 99% pour la réalisation de projets dans le secteur de l'Energie.

Mobilisation au profit du Holding Al Omrane

525 Ha Mobilisés **6** Projets **3.270** Mdh

525 Ha, au profit de 6 projets, ont été mobilisés en faveur du holding Al Omrane pour un investissement projeté de 3.270 Mdh.

Régime	Secteur	Nb projets	Superficie	Investissement (en dh)	Emploi
Gestion déconcentrée	Habitat	5	497ha 90a 43ca	3 105 960 000	
	Industrie	1	27ha 63a 51ca	165 000 000	150
Total général		6	525ha 53a 94ca	3 270 960 000	150

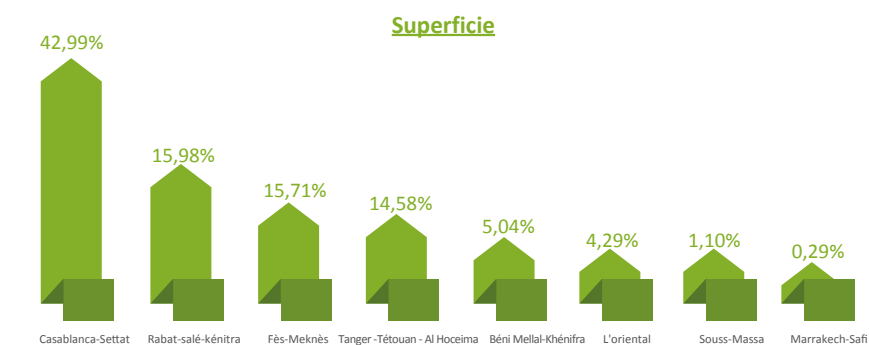
Partenariat Agricole

4.205 Ha Mobilisés  **4,85** Mdh 

Au titre de l'exercice 2022, 75 conventions ont été signées dans le cadre du partenariat agricole portant sur une superficie globale approximative de 4.205 Ha.

59%

59% de la superficie mobilisée est concentrée au niveau des deux régions de Casablanca-Settat et Rabat-salé-Kénitra.



Accompagnement des programmes de développement et des stratégies sectorielles objet de conventions de partenariat



Tanger Métropole – Cité Mohammed VI Tanger Tech



A fin 2022, la DDE a procédé, de concert avec les autorités régionales, à l'acquisition de 2469 ha environ, soit 100% de la superficie totale du foncier support de la zone industrielle et ce, pour une valeur globale provisoire de 954,8 MDh représentant l'offre de l'Etat, dans l'attente de l'achèvement de la phase judiciaire de l'expropriation par la prononciation des jugements définitifs.

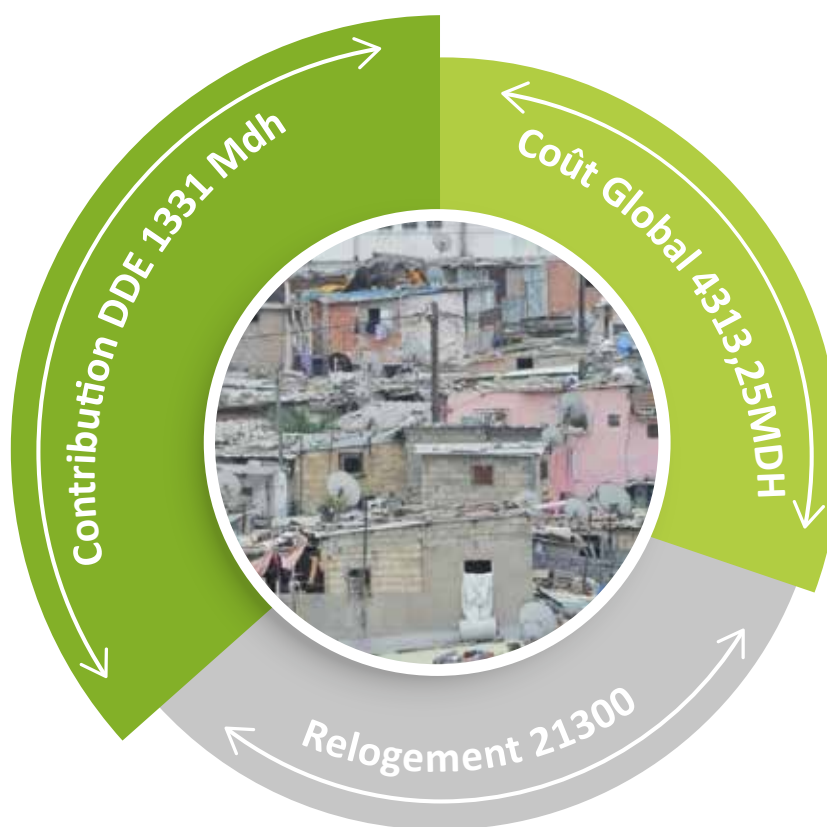
Aménagement de la Vallée d'Oued Martil à Tétouan



En avril 2014, une convention de partenariat a été signée pour la création de la société d'aménagement de la Vallée de Oued Martil (STAVOM) devant prendre en charge l'aménagement de la vallée d'Oued Martil.

Au terme de cette convention, la DDE s'est engagée à acquérir le foncier nécessaire dans la limite d'un montant de 450 MDh représentant sa contribution au capital de la société STAVOM, qui pourrait être augmenté, le cas échéant, d'un montant supplémentaire de 100 MDh. A cet égard, la DDE a engagé, de concert avec les autorités régionales et la STAVOM, la procédure d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à l'aménagement de la 1ère phase du projet s'étalant sur une superficie totale de 691 ha environ. A fin 2022, et suite à la prononciation, par le tribunal compétent, de la totalité des ordonnances de prise de possession, cette assiette foncière a été entièrement mobilisée au profit de la STAVOM aux fins d'aménagement.

Programme de relogement de 21 300 ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara



Deux conventions de partenariat ont été signées en 2020 portant sur le relogement de 21.300 ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara. Le coût global de ce programme est estimé à 4 313,25 MDh dont le MEF y contribue, à travers la DDE, par un montant de 1 331,25 MDh dédié à la construction des logements sociaux en question. A fin 2022, la contribution du MEF dans ce programme a porté sur un montant de 1 162,84 MDh.

Financement et réalisation des zones d'activités économiques**51,2ha****580 Mdh**

Le programme de financement et de réalisation des zones d'activités économiques dédiées aux unités de production identifiées à risque et nécessitant une délocalisation a fait l'objet d'une convention-cadre signée en date du 8 Mars 2020 et de trois conventions spécifiques relatives aux régions de Rabat-Salé-Kenitra, Casablanca-Settat et Tanger-Téouan-Al Hoceima.

Ce programme consiste en l'aménagement, au niveau des régions précitées, de ZAE en infrastructures hors-site, in-site et la construction de hangars modulaires, d'une superficie unitaire de 200 m² environ, adaptés aux activités délocalisées en respectant les conditions requises en termes de sécurité et d'hygiène.

Le coût global du programme susvisé s'élève à 1 MMDh auquel le MEF contribue, par le biais de la DDE, à hauteur d'un montant de 800 MDh.

Au titre de l'exercice 2022, la contribution de la DDE a porté sur un montant de 580 MDh, toutes ZAE confondues, ainsi que sur la mobilisation d'un foncier domanial d'une superficie globale de 51,2 ha destiné particulièrement à abriter les ZAE prévues au niveau des villes de Casablanca (24,6 ha) et Tanger (26,6 ha).



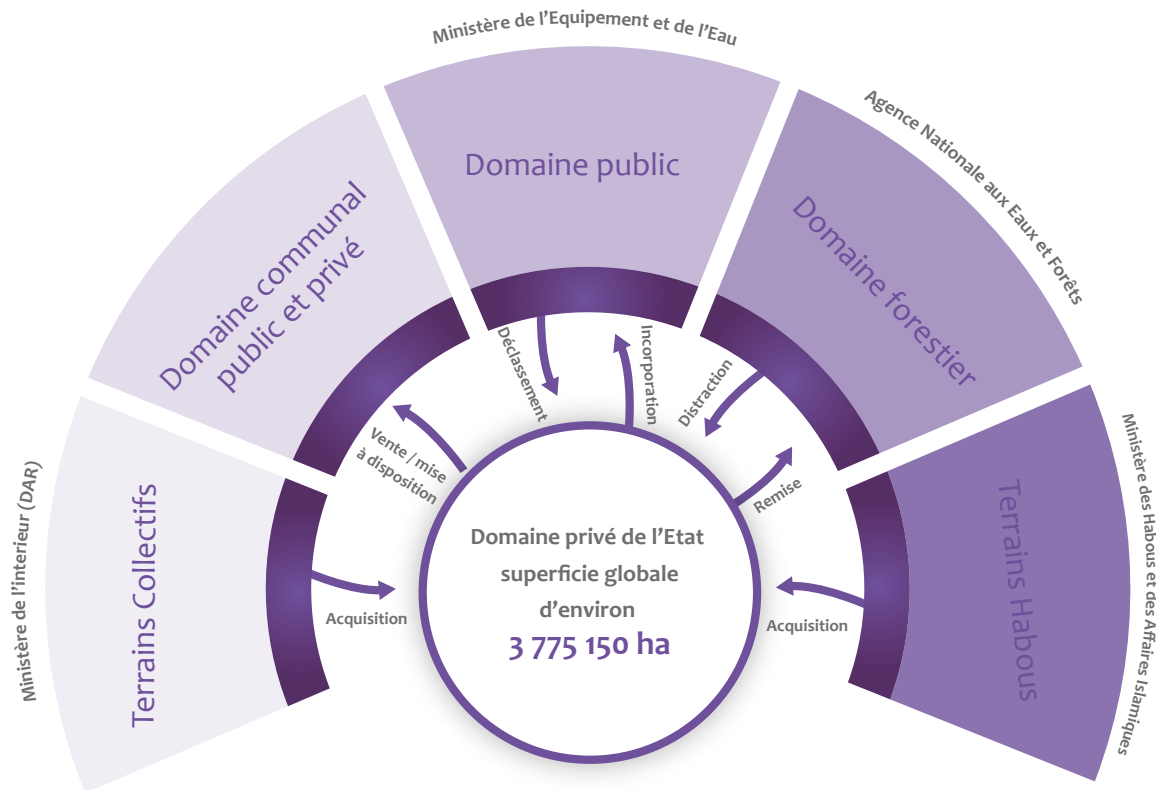
Renforcement de la protection du domaine privé de l'Etat

- Apurement juridique
- Traitement des occupations sans droit ni titre
- Contentieux judiciaire et administratif



La protection du patrimoine privé de l'Etat constitue l'un des chantiers prioritaires auquel la Direction des Domaines de l'Etat accorde un intérêt particulier.

INTERACTIONS AVEC LES AUTRES DOMAINES

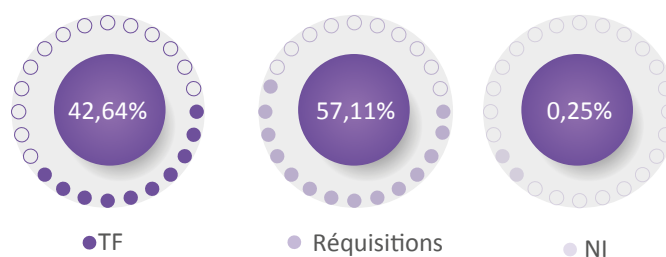


Il est à noter qu'à fin 2022 la superficie globale du domaine privé de l'Etat est d'environ 3 775 150 ha, constituée essentiellement des terrains anciennement propriété de l'Etat, des terres récupérées dans le cadre du Dahir du 2 Mars 1973 ainsi que des distractions du domaine forestier et des déclassements du domaine public de l'Etat.

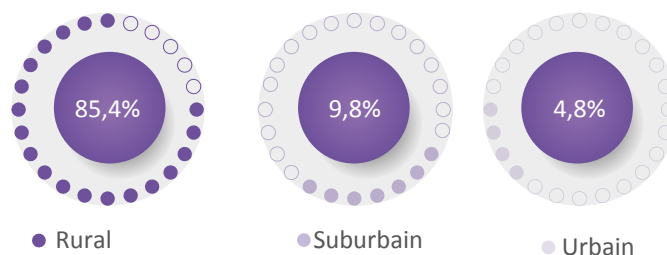
Au titre de la période 2021-2022, le patrimoine privé de l'Etat s'est accru de 56% en passant de 2 209 779 ha à 3 775 150 ha.

42,64% des terrains disposent des titres fonciers et 57,11% en cours d'immatriculation. Le patrimoine non immatriculé ne représente que 0,25% du portefeuille global.

Patrimoine privé de l'Etat



85,4% du patrimoine immobilier du domaine privé de l'Etat se situe en milieu rural.



Les réalisations visant la sécurisation du patrimoine de l'Etat se sont faites de manière concomitante avec la poursuite des réformes en matière de simplification des procédures et numérisation des titres de propriété et des documents de référence.

En outre, le projet de loi sur le DPE, a été diffusé pour examen et avis, par le SGG à l'ensemble des départements ministériels et parties concernées (Justice, Agriculture, Intérieur, Urbanisme, Habitat, ANCFCC, HCEFLCD...), et a fait l'objet de plus de 21 réunions présidées par le SGG dans l'optique de définir une version finale et consensuelle.

Après exposé du projet de loi pour validation par le conseil de Gouvernement réuni le 16 septembre 2022, ce dernier a décidé de soumettre le projet à une commission interministérielle en vue de le réexaminer.

A rappeler que ce projet de code vise les objectifs ci-après :

- » Une meilleure définition du domaine privé de l'Etat avec clarification de son statut juridique;
- » L'actualisation, la simplification et la modernisation de la réglementation et des procédures se rapportant à la gestion du domaine privé de l'Etat ;
- » La rédaction, la codification selon un ordonnancement rationnel des projets de textes régissant le domaine privé de l'Etat et les procédures domaniales.

Apurement juridique :

Lancement d'un vaste chantier d'immatriculation

La Direction des Domaines de l'Etat a engagé un vaste chantier d'immatriculation en collaboration avec l'ANCFCC. Ce patrimoine a été immatriculé à hauteur de 42,64%, tandis que 57,11% des terrains ont

42,64%

du patrimoine

immatriculé

fait l'objet de dépôts de réquisitions.

Le patrimoine non immatriculé ne représente que 0,25% du DPE.

Ce reliquat est constitué essentiellement des terrains qui présentent des difficultés juridiques ou techniques rendant difficile leur immatriculation notamment les anciennes médinas, les douars, etc.

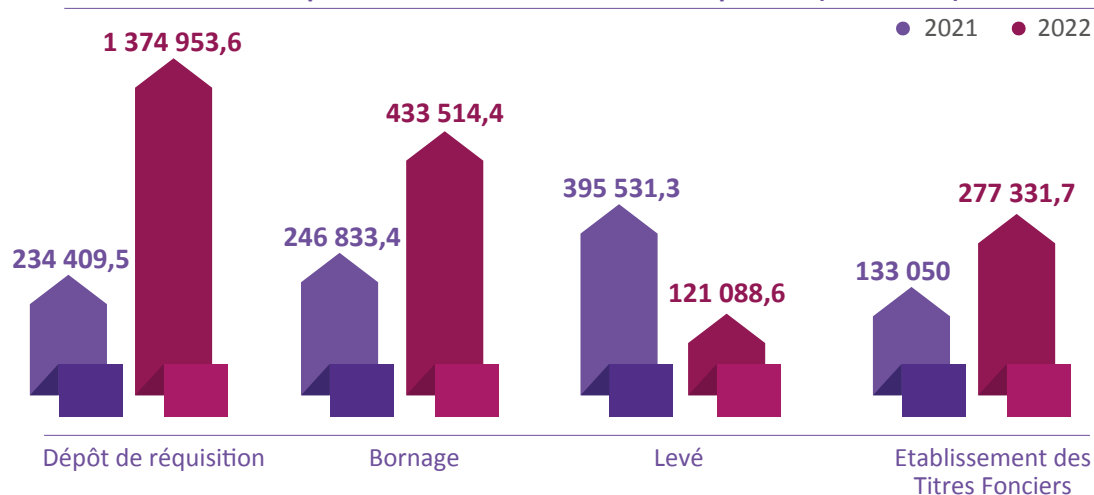


IMMATRICULATION TOUS AZIMUTS



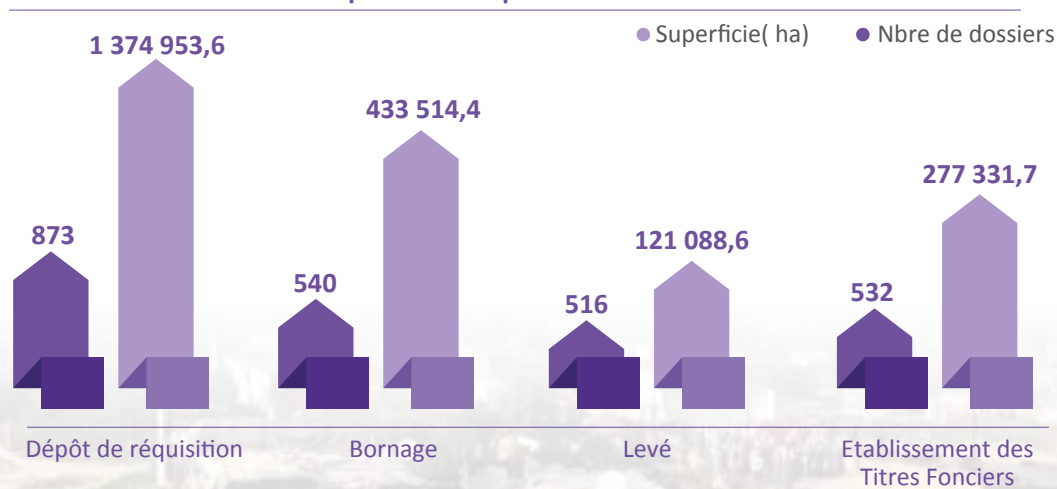
Au titre de l'année 2022 et en coordination avec l'ANCFCC, 1 374 953 ha ont fait l'objet de dépôts de réquisitions et 277 332 ha ont été immatriculés, ce qui représente une hausse de 108% en termes de superficie par rapport à l'année 2021.

Bilan d'apurement du DPE en termes de superficie (2021-2022)



Dans le détail, le bilan des opérations d'apurement au titre de l'année 2022, se présente comme suit :

Bilan des opérations d'apurement du DPE en 2022

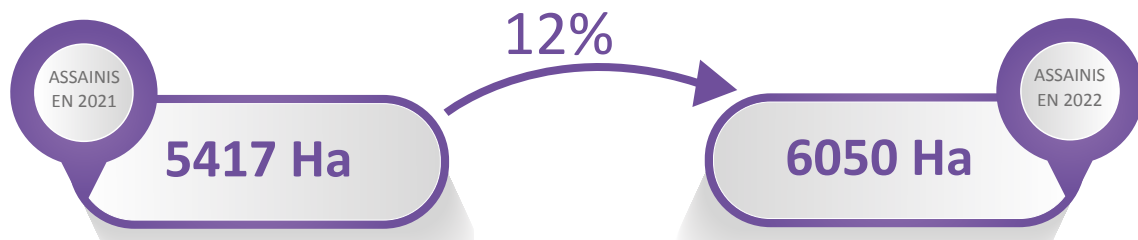
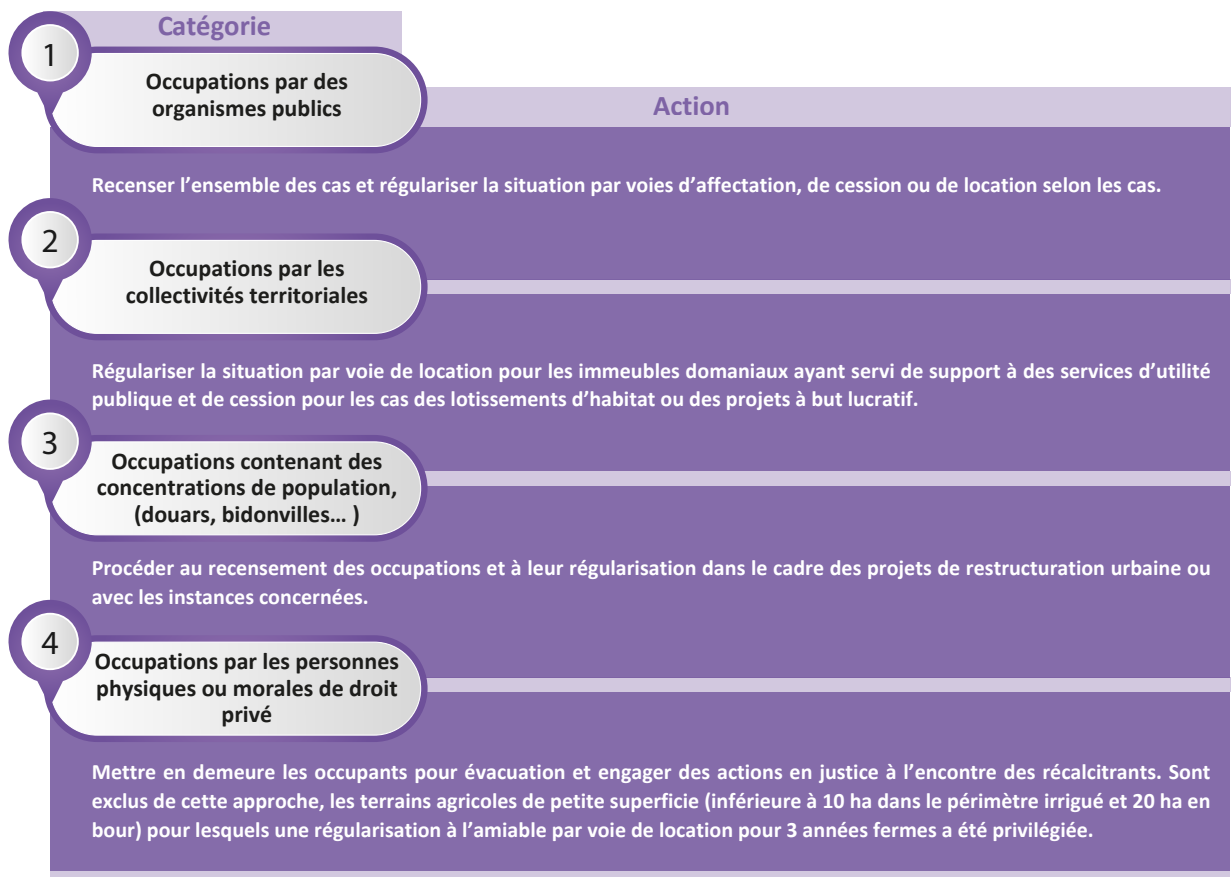


Traitement des occupations sans droit ni titre :

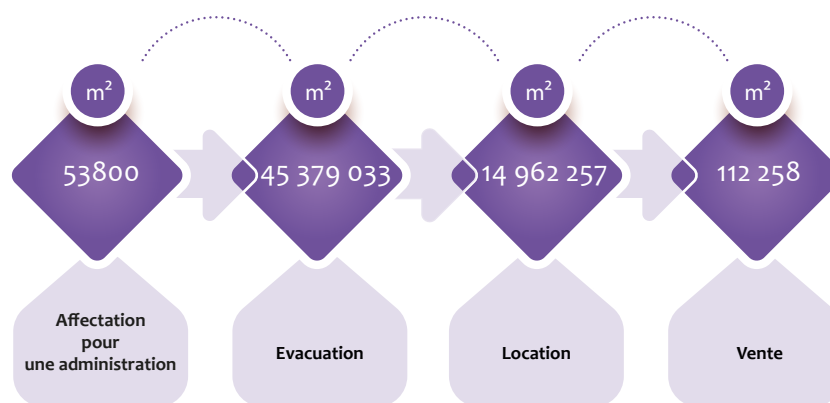
Les immeubles occupés, sans droit ni titre, sont des biens domaniaux exploités illégalement par des personnes physiques ou morales de droit public ou privé.

Conformément à la catégorisation opérée dans le cadre du traitement des cas d'occupation, une priorisation a été effectuée en ciblant dans un premier temps les personnes physiques et morales de droit privé.

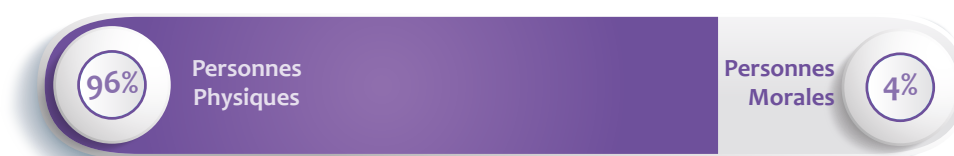
Pour rappel, l'approche retenue se décline comme suit :



Au cours de l'année 2022, une superficie de l'ordre de 6050ha objet d'occupations sans droit ni titre, par des personnes physiques et morales a été assainie, soit à l'amiable (par voie de location, vente ou requalification de la nature de l'occupation) ou par introduction d'un recours en justice pour évacuation, soit une évolution de l'ordre de 12% par rapport à 2021.



Qualité De l'occupant Type de traitement	Personne physique		Société privée		Total Superficie traitée m²	Total Nombre
	Superficie traitée m²	Nombre	Nbr	Sup en m²		
Affectation pour une ad- ministration					53 800	1
Evacuation	44 977 783	28	5	401 250	45 379 033	33
Location	13 156 118	105	6	1 806 139	14 962 257	111
Vente	102 166	7	2	10 092	112 258	9
Total général	58 236 067	140	13	2 217 481	60 507 348	154
Total (Nbr et Sup en ha)	5 823	140	13	222	6 050	154



96% de la superficie occupée l'a été par des personnes physiques et 4% par des personnes morales.

Contentieux judiciaire et administratif :

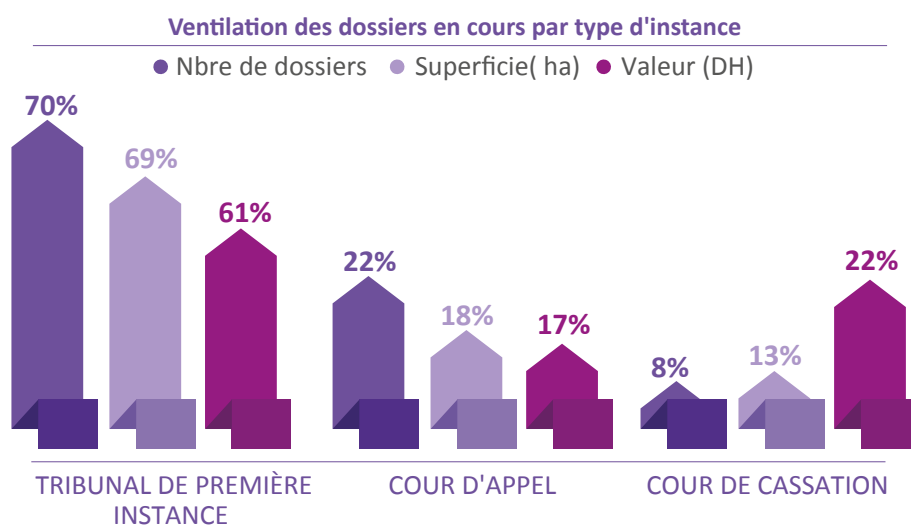
En sa qualité de propriétaire et gestionnaire d'un foncier qui est soumis aux règles de droit commun, la DDE est appelée à intenter ou à faire face à des recours en justice.

Dans des affaires contentieuses nombreuses et multiples, l'Etat (DPE) veille, soit en sa qualité de demandeur ou de défendeur, à sauvegarder ses intérêts par la prise des mesures juridiques et le recours aux actions judiciaires nécessaires à la protection, et à l'assinsissement du Domaine Privé de l'Etat (DPE).

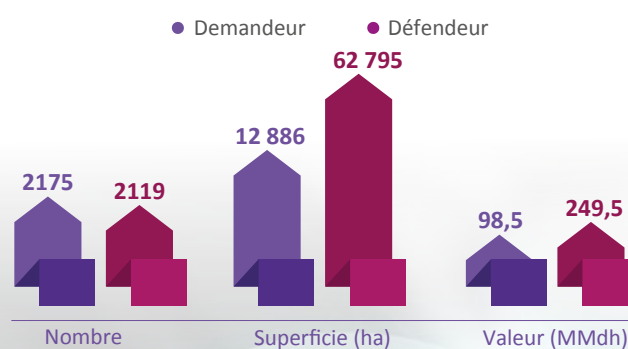
❖ Dossiers de contentieux en cours de jugement

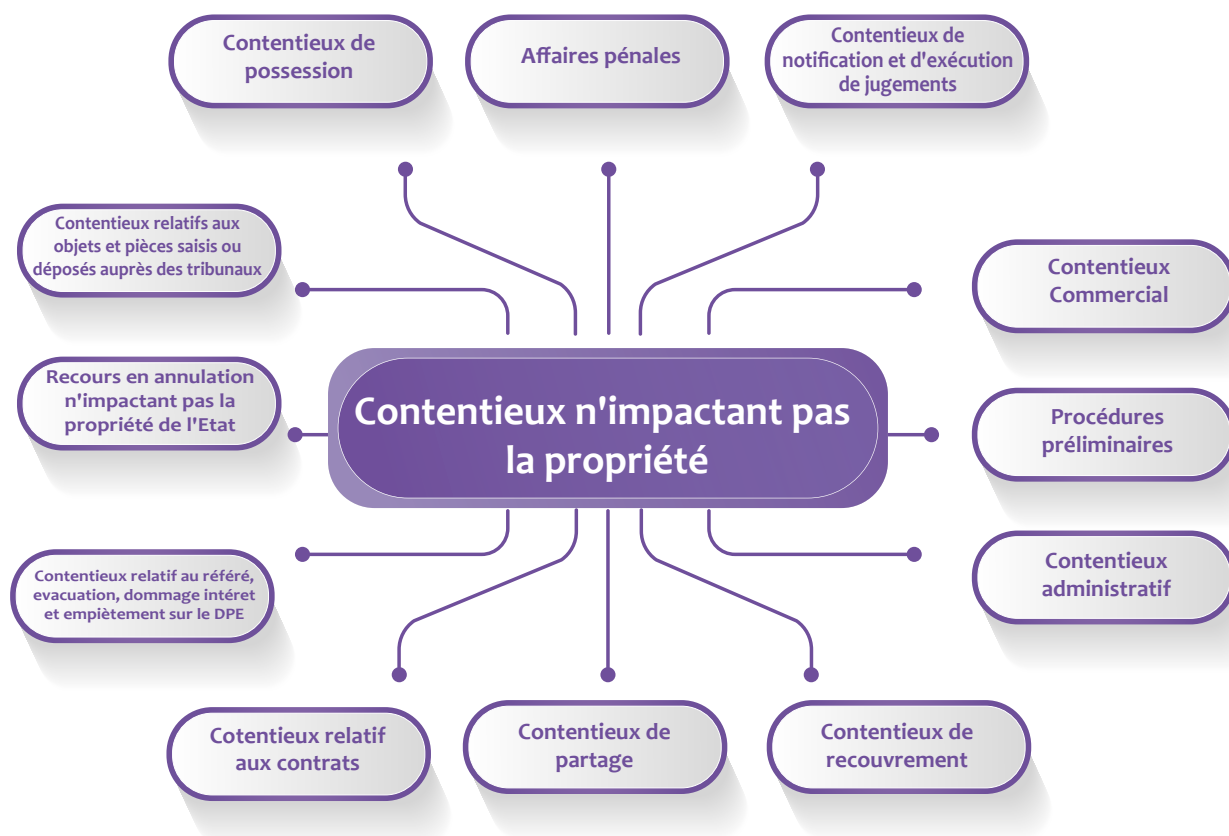
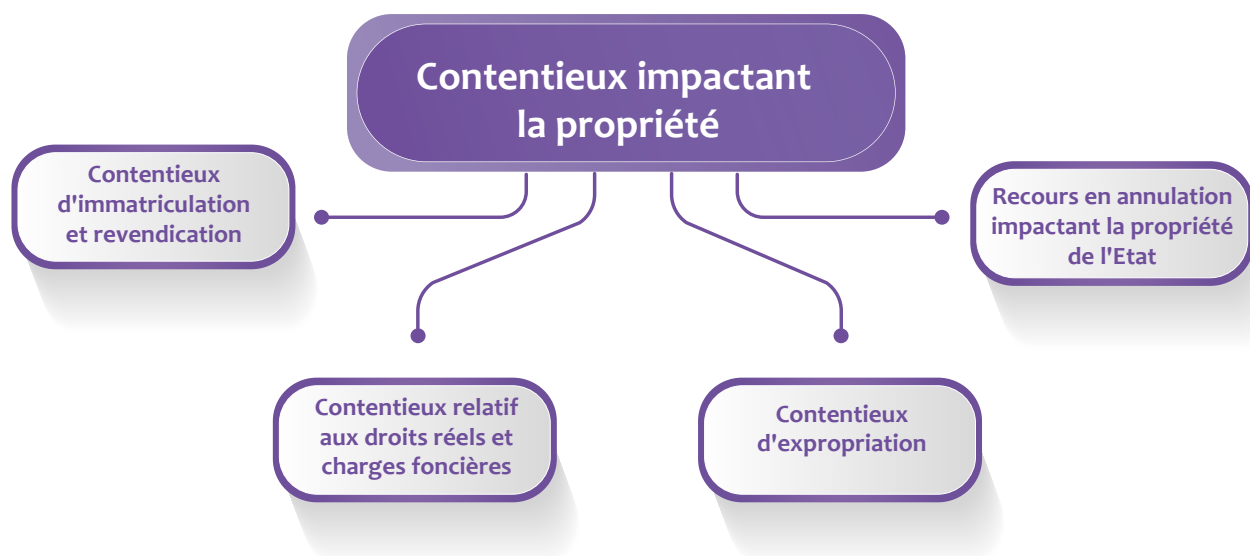
Au titre de l'année 2022 le nombre cumulé des dossiers de contentieux, portant sur le foncier du DPE, en voie de jugement au niveau des différentes juridictions du Royaume, s'est établi à 4294 pour une superficie globale de l'ordre de 75 681 ha et une valeur estimée de 348 Mdh.

70% des dossiers de contentieux sont en cours de jugement au niveau des Tribunaux de Première Instance, 22% au niveau de la Cour d'Appel et 8% à la Cour de Cassation.

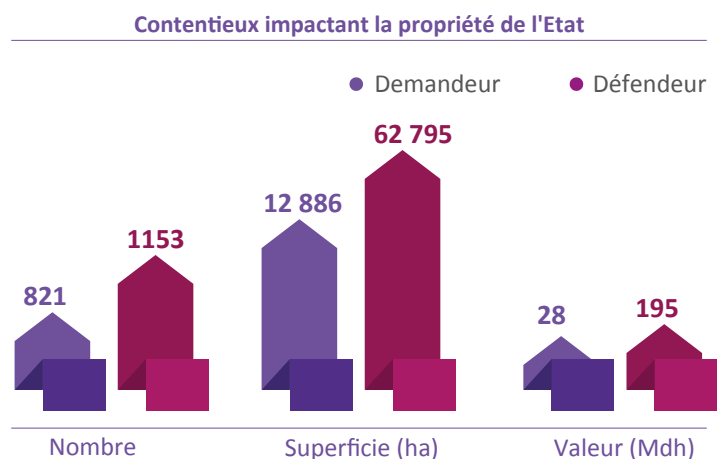


L'Etat, en sa qualité de partie défendeur, assure le suivi de 2119 dossiers, d'une superficie de l'ordre de 62 795 ha pour une valeur de 249,5 Mdh, déposés aux différentes instances judiciaires du Royaume, contre 2175 dossiers en sa qualité de demandeur pour une superficie de 12 886 ha et une valeur de 98,5 Mdh.





❖ Ventilation du contentieux en cours de jugement par objet :

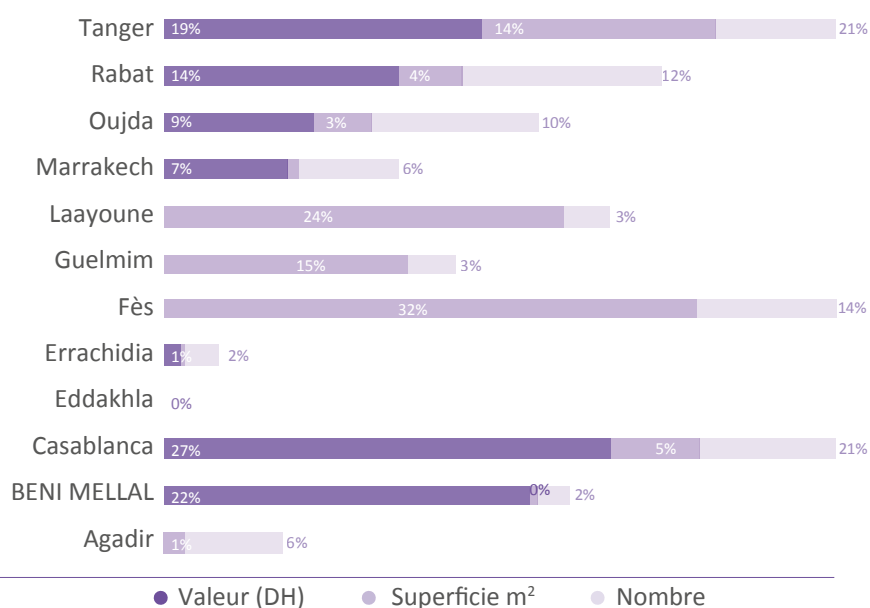


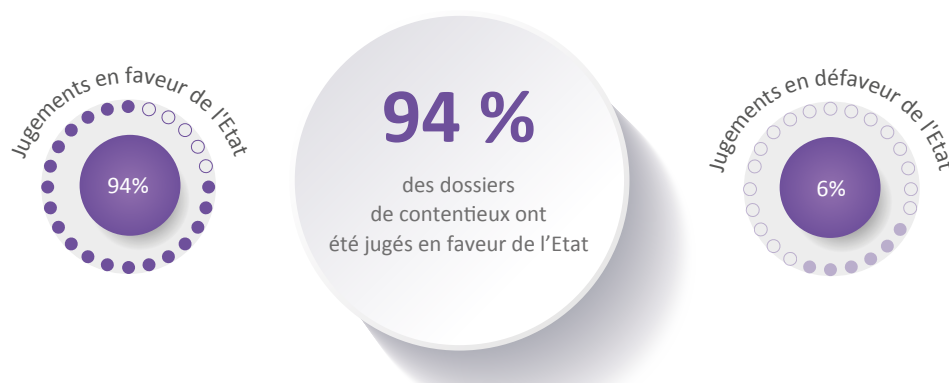
❖ Ventilation du contentieux en cours de jugement par Direction Régionale :

En termes de nombre, 68% des dossiers du contentieux en cours de jugement se concentrent au niveau des DR de Tanger, Casablanca, Fès et Rabat pour une superficie de 41 844 ha et une valeur de 210 Mdh.

En termes de superficie, la DR de Fès arrive en tête avec 32% de la superficie globale qui a été portée en justice, soit 24 299 ha.

Ventilation du contentieux en cours de jugement par Direction Régionale

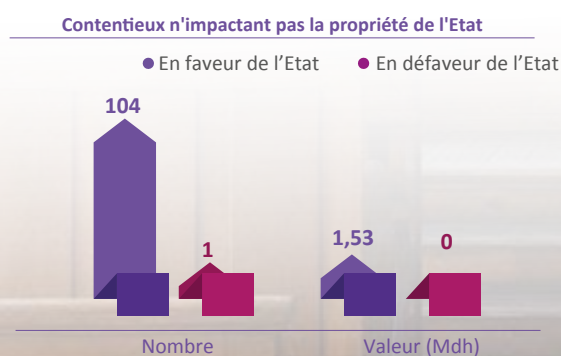
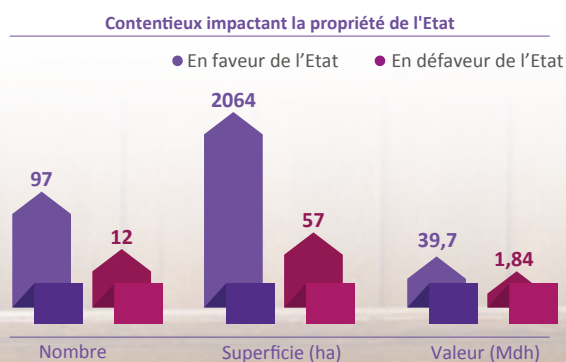
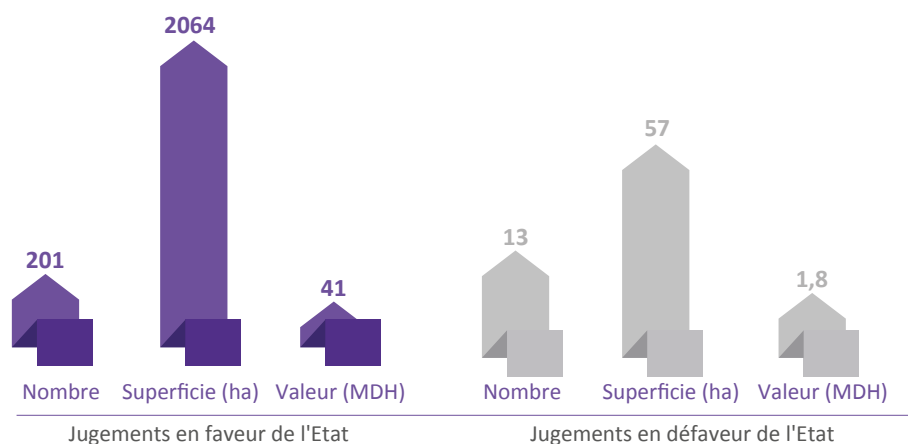




❖ Contentieux objet des jugements définitifs :

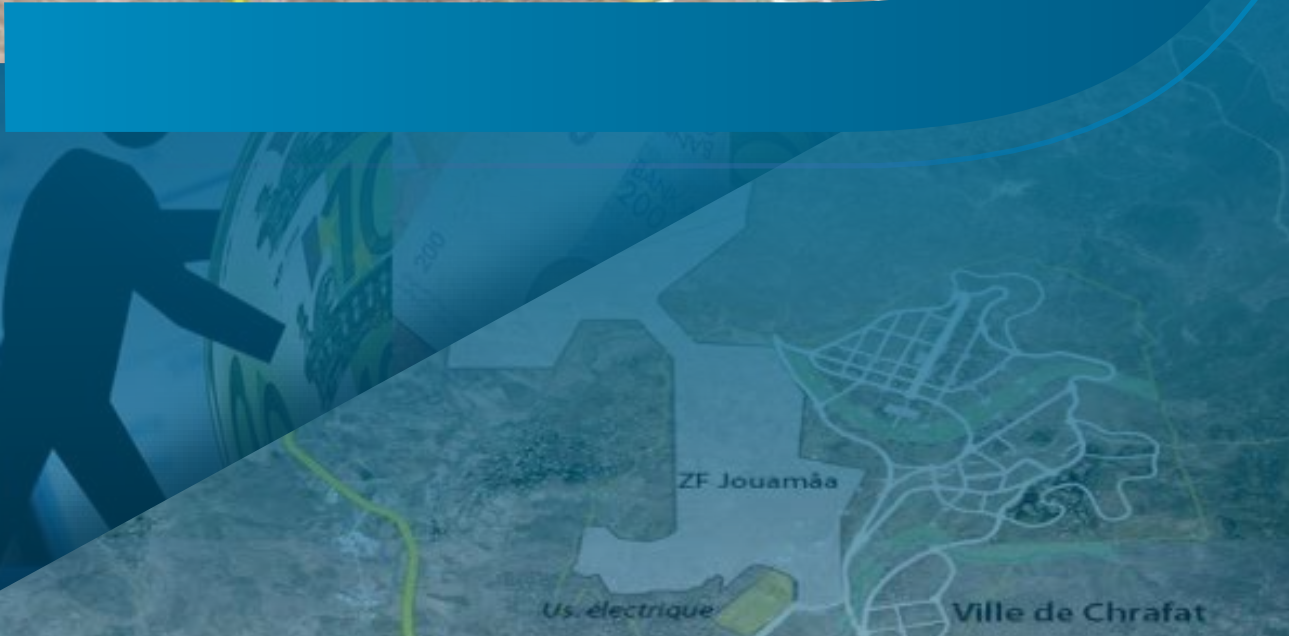
Dans le détail, la répartition des dossiers de contentieux ayant fait l'objet de jugements définitifs se présente comme suit :

- » 201 dossiers de contentieux ont été jugés en faveur de l'Etat pour une superficie globale de 2064 ha et une valeur de 41 Mdh.
- » 13 dossiers de contentieux ont été jugés en faveur des tiers pour une superficie globale de l'ordre de 57 ha et une valeur de 1,84 Mdh.



Une Gestion valorisante du domaine privé de l'Etat

- Evaluation immobilière
- Affectation urbanistique du DPE
- Produits et revenus domaniaux
- Gestion active dans le cadre des mécanismes de financements innovants



Evaluation Immobilière :

La Direction des Domaines de l'Etat a recours à l'expertise foncière pour toutes les transactions immobilières (ventes, achats, affectations, locations, etc.) intéressant le domaine privé de l'Etat, à l'effet de déterminer la valeur vénale ou locative des immeubles concernés, nus ou bâtis.

En dehors des expertises foncières intéressant le domaine privé de l'Etat, la DDE assure également :

- » L'évaluation des immeubles demandés en location immobilière à usage administratif par les différents départements ministériels et les biens objet de la location à usage d'habitation au profit des agents d'autorité relevant du Ministère de l'Intérieur;
- » Le concours technique en matière d'expertise foncière au profit des établissements publics de l'Etat et autres organismes étrangers.



Expertises foncières relatives au DPE :

Au cours de l'exercice 2022, 812 opérations d'expertise ont été réalisées pour une superficie globale

Procédure	Expertises		Superficies	
	Nombre	%	m²	%
Acquisitions	303	37,32%	3 775 763	0,34%
Gestion déconcentrée de l'investissement	116	14,29%	1 112 279 915	99,17%
Affectations	130	16,01%	2918837	0,26%
Cessions des terrains nus	124	15,27%	1 728 990	0,15%
Ventes de logements	73	8,98%	45048	0,01%
Location de terrains nus	66	8,13%	788 924	0,07%
Total	812	100,00%	1 121 537 477	100,00%

de 112153 ha.

Expertises relatives au concours technique et à la location à usage administratif :

Durant l'année 2022, 8% des opérations d'expertise ont été approuvées dans le cadre du concours technique et 92% sont afférentes à la location à usage administratif.

Nombre de dossiers d'expertise au titre de l'année 2022		
Procédure	Nombre	%
Concours technique hors ALEM	40	8%
Location immobilière à usage administratif (locaux administratifs et logement des agents d'autorité relevant du Ministère de l'Intérieur)	464	92%
Total	504	100%

❖ Participation de la DDE aux travaux d'expertise du patrimoine de l'ALEM terrains nus et logements locatifs)

Conformément aux dispositions de l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie et des Finances n°3-09 du 05/01/2009, tel qu'il a été modifié par l'arrêté n° 114.10 du 07 Avril 2010, la DDE opère au sein de la Commission Technique d'Expertise chargée de l'évaluation du patrimoine foncier appartenant à l'Agence des Logements et d'Equipements Militaires (ALEM), en sa double qualité de membre et de représentant de la présidence de cette commission (MEF).

Au titre de l'année 2022, cette commission a procédé à l'évaluation de 6 terrains nus d'une surface globale de 238,60 ha.

Par ailleurs, la DDE opère également au sein de la commission chargée de l'évaluation des logements affectés aux personnels militaires et civils de l'ADN, instituée par l'Instruction Particulière n°5497/C.S du 28 mars 2013, relative à la cession des logements locatifs de fonction.

Au titre de l'année 2022, cette commission a procédé à l'évaluation de 128 unités (appartements et logements individuels).

Nombre de dossiers d'expertise au titre de l'année 2022		
Procédure		Nombre
Participation aux travaux des commissions d'expertise du patrimoine ALEM (logements locatifs et terrains nus)	Logements locatifs	128
	Terrains nus	6
Total		134

Affectation urbanistique du DPE

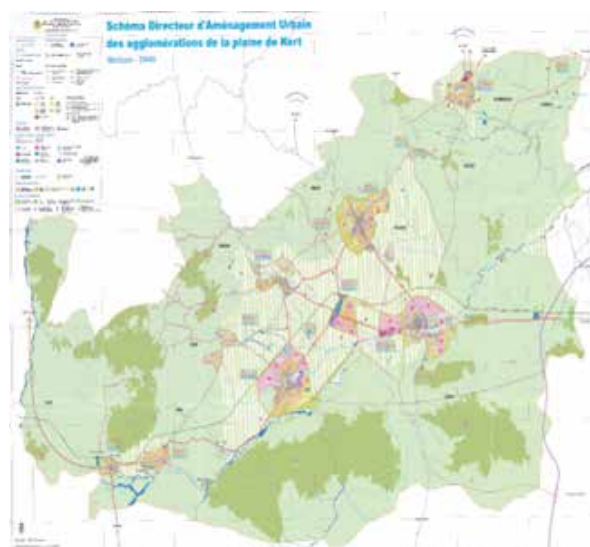
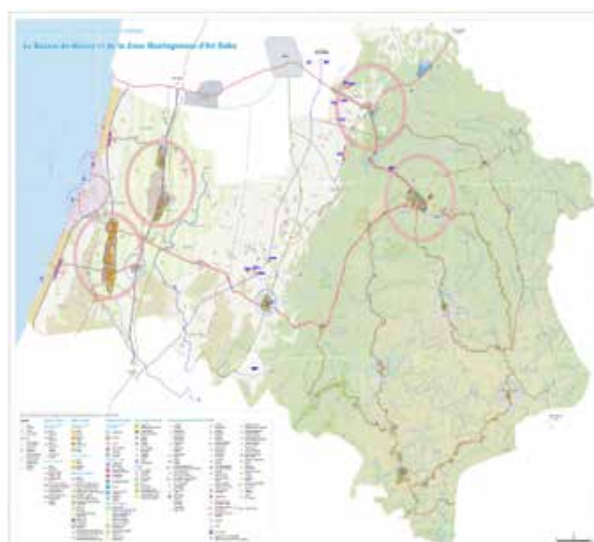
La valorisation du patrimoine foncier par le biais des documents d'urbanisme constitue un axe prioritaire dans le plan stratégique de cette Direction dans la mesure où elle contribue notamment à :

- » Accroître les recettes de l'Etat et à générer des financements pour la reconstitution de la réserve foncière ;
- » Accompagner la dynamique d'investissement engagée par l'Etat et les projets structurants d'intérêt général.

A cet effet, l'intervention de la Direction, lors des travaux d'élaboration des documents d'urbanisme, s'articule autour des objectifs suivants :

- » Une équité foncière visant à concilier, d'une part, entre un besoin en équipements publics et la nécessité, d'autre part, de générer une plus-value urbanistique;
- » Une sécurité juridique permettant de sauvegarder les engagements pris par l'Etat avec ses partenaires dans le cadre de la mobilisation du foncier domanial (locations agricoles, cessions, ...).

Au titre de l'exercice 2022, 10 projets de schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) ont été homologués et examinés par la DDE dans le cadre des travaux du comité central de suivi, à savoir : Grand Tanger, Grand Tétouan, Grand Ouarzazate, Grand Guelmim, Bassin de Massa, Grand Essaouira, Grand Khouribga, Grand Fès, Grand Laâyoune et Grand Youssoufia.

**Agadir****Bassin de Massa**

Produits et Revenus Domaniaux :

Les recettes domaniales se répartissent en deux catégories :

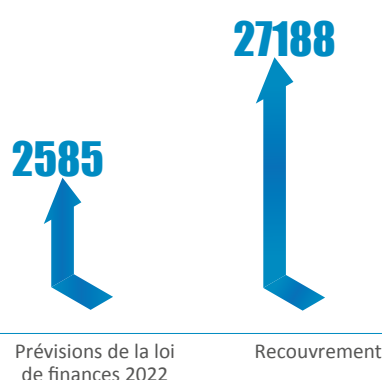
- » Les revenus issus des locations, sous ses différentes formes (agricoles, urbaines et suburbaines) et des ventes mobilières, imputées sur le budget général;
- » Les produits générés des ventes immobilières et des versements des services de l'Etat pour des besoins en équipements publics, qui sont imputés sur le Fonds de Remploi Domanial (excepté les ventes des terrains de la réforme agraire qui sont imputés sur le Fonds de la Réforme Agraire).

❖ Recouvrement

Au titre de la Loi de Finances 2022, l'objectif assigné à la Direction des Domaines de l'Etat en matière de produits et revenus domaniaux, s'établissait à 2585 MDH. Afin d'atteindre cet objectif, un dispositif a été déployé consistant à :

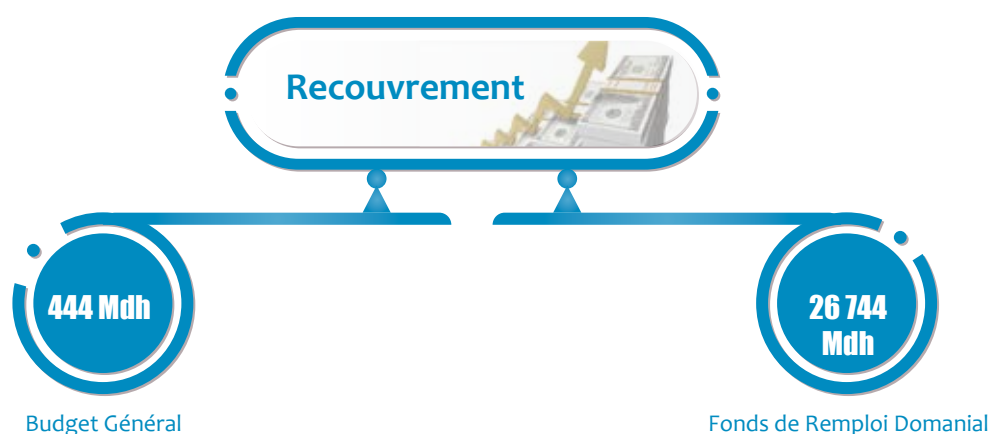
- » Recenser et identifier les niches potentielles de recettes ;
- » Assurer le suivi et la coordination à l'effet du recouvrement des créances domaniales.

Réalisation de recettes en MDH



Pour l'exercice 2022, les recettes domaniales se sont établies à 27 188 MDH, soit un taux de réalisation de l'ordre de 1332% de l'objectif fixé.

Cette performance exceptionnelle s'explique par le produit de cession d'actifs immobiliers au profit d'institutionnels dans le cadre des mécanismes de financements innovants, d'une valeur de 25,07 MM Dh



Support budgétaire	Prévisions de loi de finances 2022 (Mdh)	Réalisations en (Mdh)	%
Budget Général	350	444	127%
Fonds de Remploi Domanial	2230	26744	1199%
Fonds de la Réforme Agraire	5	0,28	6%
TOTAL	2585	27188	1332%

Source: TGR – Bulletin mensuel des statistiques des finances publiques – Décembre 2022

Ventilation:

- » Le recouvrement au titre du budget général s'est établi à 444 Mdh, soit un taux de réalisation de 127% de l'objectif cible de l'année ;
- » Le recouvrement au titre du Fonds de Remploi Domanial a atteint le chiffre de 26 744 Mdh, soit un taux de réalisation de 1199% par rapport à l'objectif de l'exercice.

Gestion active dans le cadre des mécanismes de financement innovants

Des mécanismes de financement innovants ont été mis en place par la loi de finances 2019 reposant notamment sur le levier de la gestion active du patrimoine immobilier de l'Etat qui consiste à céder, à titre onéreux à des institutionnels (CDG, CMR), la propriété de bâtiments fonctionnels tout en préservant leur usage de service public moyennant des contrats de location à long terme.

A ce titre, des transactions immobilières portant sur 98 actifs immobiliers relevant du domaine privé de l'Etat, constitués de bâtiments administratifs et d'équipements publics, ont été conclues en 2022 avec les Organismes de placement collectif immobilier (OPCI) gérés par la société AJARINVEST, filiale de la CDG, ce qui a permis de mobiliser un financement additionnel de 25 068 766 350,00 DH au titre de l'année 2022.



Un Système d'information performant et évolutif

- Système d'information AMLACS : un instrument incontournable dans la réussite du chantier de modernisation des méthodes de gestion de la DDE
- Système d'Information Géographique (SIG) au service d'une gestion géolocalisée et intelligente du domaine privé de l'Etat



Système d'information AMLACS : un instrument incontournable dans la réussite du chantier de modernisation des méthodes de gestion de la DDE

Evolution du système AMLACS de gestion du patrimoine foncier de l'Etat

Depuis son déploiement en 2020, le système d'information métier de la Direction a connu plusieurs évolutions et améliorations portant sur les différents aspects de la gestion du domaine privé de l'Etat. Ainsi, et durant l'année 2022, les principales améliorations introduites peuvent être résumées comme suit :

- » La prise en charge et le suivi des notifications des jugements dans l'objectif de sécuriser leur exécution et renforcer davantage la protection du patrimoine privé de l'Etat ;
- » L'intégration d'un dispositif permettant la prise en charge des dossiers de cession d'une manière adaptée à la gestion active et aux mécanismes de financement innovants ;
- » L'introduction, en matière d'apurement des propriétés domaniales en indivision, d'une solution permettant la qualification de la viabilité de la sortie d'indivision et offrant des outils pour la précision des motifs de non radiation des charges grevant les propriétés et le suivi de leur traitement ;
- » L'implémentation du code QR (code à réponse rapide) à la place du code à barres au niveau des actes édités à partir du système d'information « AMLACS ». L'objectif recherché étant de renforcer la sécurité et le contrôle d'authenticité des actes de gestion ;
- » L'intégration des améliorations touchant notamment l'enrichissement et l'organisation des tableaux de bord de pilotage de l'activité et l'implémentation de contrôles et interfaces assurant la fiabilité et la cohérence des données.

Montée de version de la plateforme logicielle du système d'information « AMLACS »

Dans une optique d'amélioration continue de son système d'information métier, la DDE a déployé en août 2022 une nouvelle version de la plateforme logicielle (IBM TRIRIGA) supportant le système d'information « AMLACS ».

Les objectifs assignés à cette montée de version consistent à :

- » Accéder aux fonctionnalités les plus récentes du progiciel ;
- » Optimiser le fonctionnement et les performances du système ;
- » Renforcer la sécurité, en respectant les recommandations de traitement des vulnérabilités des différentes composantes du système ;
- » Pallier à certaines limitations techniques de l'ancienne version, tout en corrigeant les dysfonctionnements ;
- » Et bénéficier d'un meilleur support technique auprès de l'éditeur.

✦ Mise en place d'une plateforme de secours du système d'information « AMLACS » (Plan de continuité informatique)

Le plan de continuité informatique (PCI) est l'un des éléments essentiels constituant la politique de sécurité d'un système d'information. Il est destiné à permettre la reprise du système d'information (SI), le plus rapidement possible, lorsque celui-ci est impacté par une situation de crise, sinistre ou défaillance majeure.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'importance primordial de la continuité de l'activité du SI, la DDE a mis en œuvre, en 2022, une plateforme de secours relative à son système d'information métier « AMLACS ». Cette dernière est hébergée au niveau d'un site éloigné géographiquement du site principal et répond aux normes en vigueur.

Ce projet a été élaboré dans le cadre de la mutualisation de réalisation des projets informatiques entre les différentes Directions du Ministère de l'Economie et des Finances.

✦ Accompagnement à la maîtrise du système d'information métier « AMLACS »

Eu égard de l'importance du système d'information métier de la Direction « AMLACS » dans l'accomplissement de l'activité domaniale sous ses différents aspects, le dispositif d'accompagnement a été poursuivi en 2022 en visant trois axes :

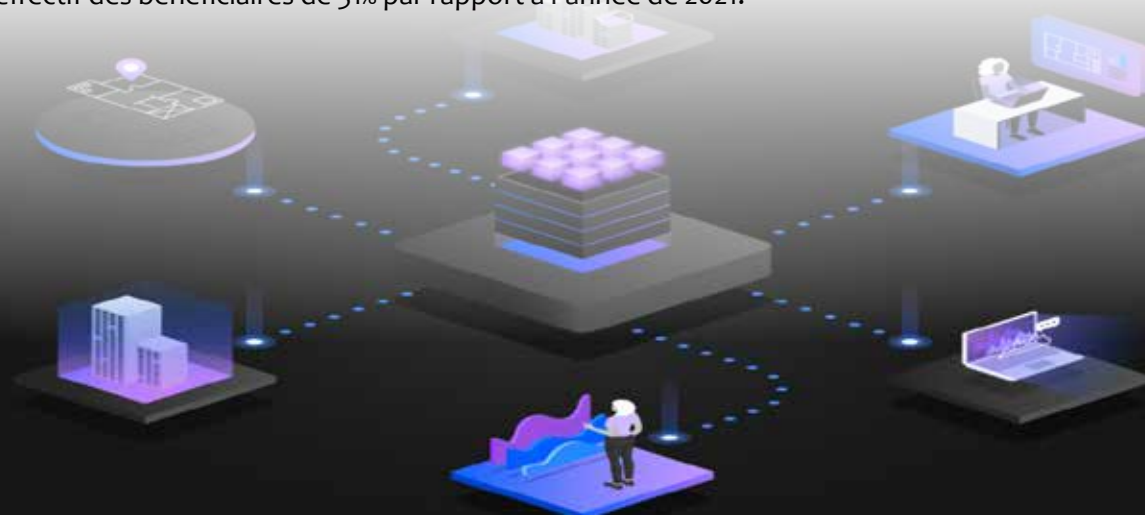
- » La formation des gestionnaires sur le système d'information « AMLACS » ;
- » Le renforcement du dispositif d'assistance informatique au niveau local ;
- » L'accompagnement et l'assistance à l'utilisation des systèmes.

✦ Formation des gestionnaires sur le système d'information « AMLACS »

Le programme de formation sur le système d'information « AMLACS » au titre de 2022 vise à :

- » Assurer le transfert de compétences aux nouvelles recrues et aux fonctionnaires ayant changé de fonction ;
- » Communiquer sur les dernières évolutions du système d'information « AMLACS » ;
- » Accompagner les utilisateurs pour une meilleure exploitation des tableaux de bord de pilotage.

En termes de bilan, Dix-sept (17) sessions de formation ont été dispensées en présentiel au profit de 227 utilisateurs dont 88% relevant des structures déconcentrées de la Direction. Soit une augmentation de l'effectif des bénéficiaires de 31% par rapport à l'année de 2021.



❖ Renforcement du dispositif d'assistance informatique au niveau local

Dans le cadre du renforcement du dispositif d'assistance informatique au niveau local, une formation des formateurs au profit de 17 référents SI relevant des sites déconcentrés de la DDE a été réalisée en 2022. Cette action a porté, principalement, sur :

- » Les grandes évolutions du système d'information « AMLACS » notamment celles relatives aux domaines fonctionnels des acquisitions foncières, de l'investissement, du référentiel du patrimoine et des locations aux fonctionnaires logés ;
- » Les points de vigilances pour garantir une meilleure exploitation du SI.

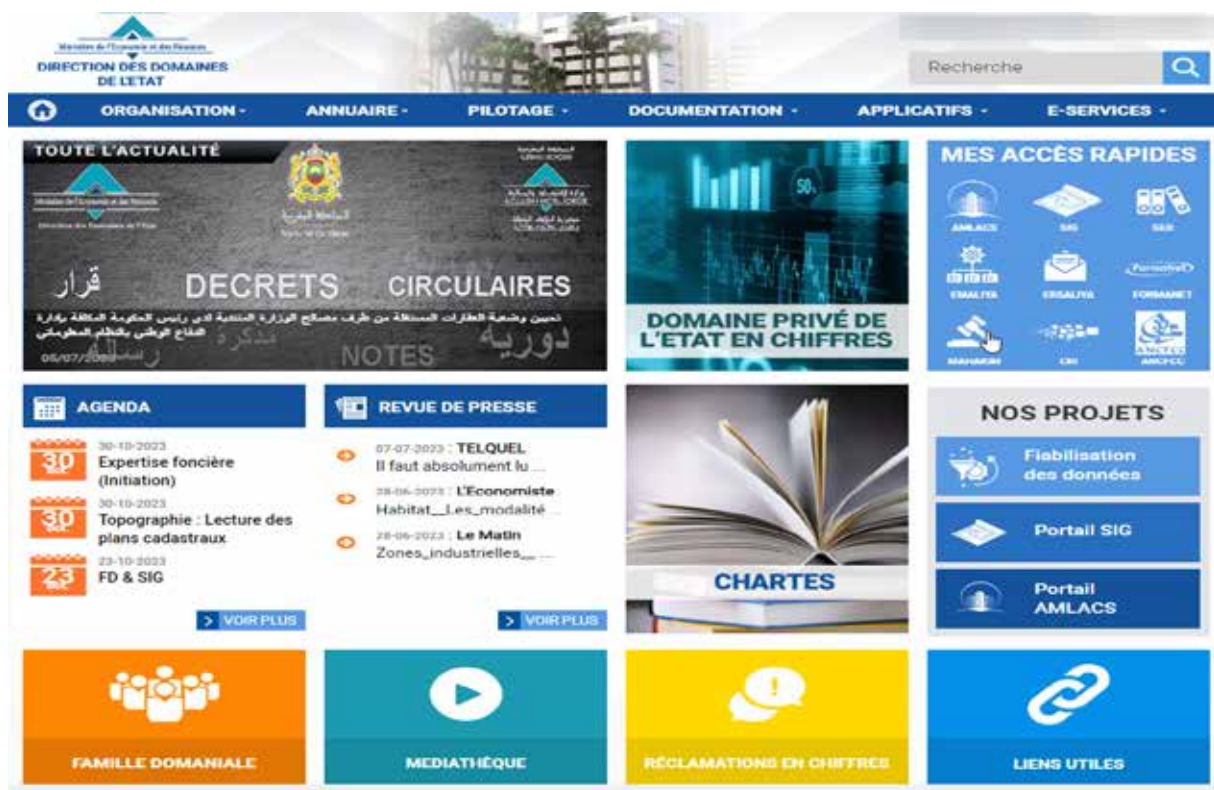
❖ Accompagnement et l'assistance à l'utilisation des systèmes

En 2022, 1734 demandes émanant des utilisateurs relatives à l'exploitation applicative ont été traitées via la plateforme de gestion des incidents, avec un taux de traitement de 99%.

❖ Lancement du nouveau site Intranet de la DDE

L'année 2022 a été marquée par la mise en production du nouveau site Intranet de la Direction. Ce nouveau site a été conçu dans une optique d'amélioration des outils de communication interne et de collaboration, de manière à permettre un accès rapide et fluide à l'information et une navigation optimisée dans un espace moderne et sécurisé.

Le nouveau site comprend plusieurs rubriques notamment celles relatives à l'organisation, au pilotage et à la documentation. Il présente également des espaces dédiés aux projets phares et au capital humain de la Direction.



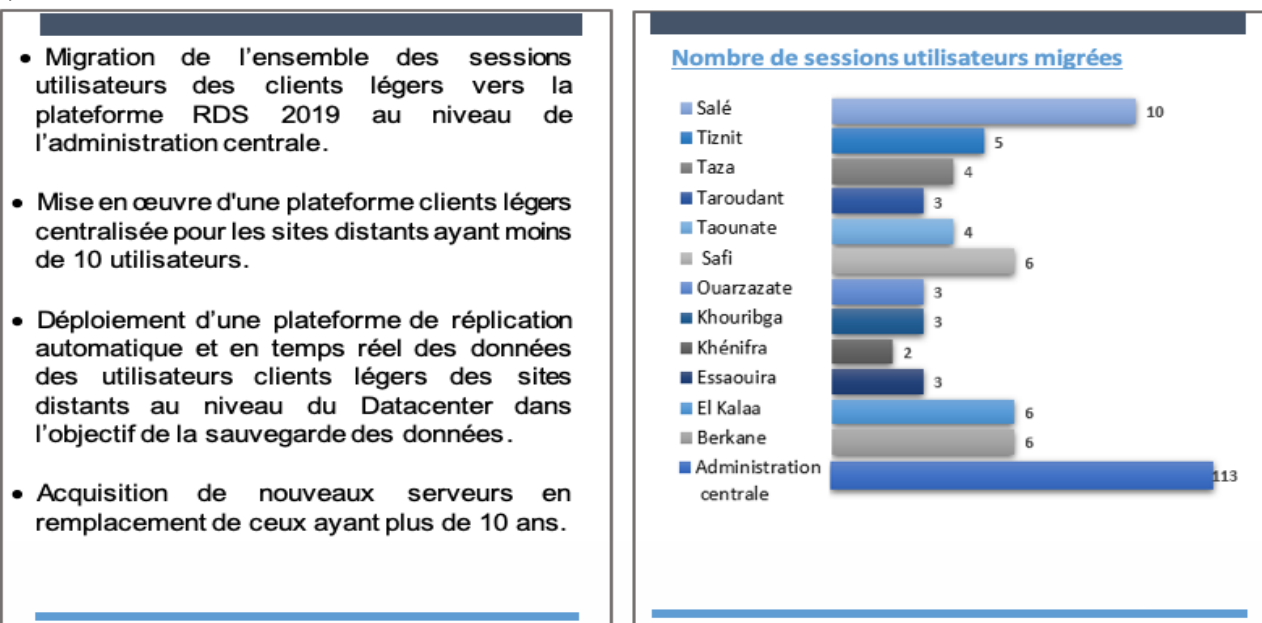
✦ Mise à niveau de l'infrastructure informatique

La DDE a poursuivi, en 2022, son objectif de rénovation de son infrastructure informatique, en se focalisant sur :

- » La poursuite de la refonte des plateformes de production relatives aux clients légers ;
- » Le renforcement de l'infrastructure IT pour une protection plus efficace contre les attaques du système d'information ;
- » Le renouvellement d'une partie du parc des postes de travail et systèmes d'impression.

✦ Poursuite de la refonte des plateformes de production relatives aux clients légers

En 2022, il a été procédé à la mise à niveau des plateformes de production relatives aux clients légers dans le but de fournir un service de qualité et assurer la sécurité des données des utilisateurs.



Les différentes plateformes ont été déployées avec la mise en œuvre d'une nouvelle architecture permettant :

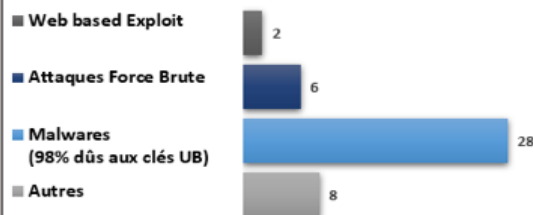
- » Une amélioration du délai de reconnexion des sessions utilisateurs de 60 à 10 secondes;
- » Une optimisation considérable des flux vidéo, sons et voix (Réduction de bande passante réseau par rapport aux flux webcam, augmentation de la fréquence d'images vidéo, jusqu'à 30 ips).

✦ Renforcement de l'infrastructure IT

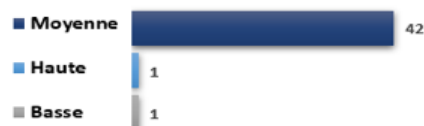
En raison des obsolescences logicielles et matérielles, des différentes vulnérabilités notifiées par Macert ou déclarées par le centre des opérations de sécurité (SOC) et en vue d'assurer une meilleure protection contre les attaques, les trafics malveillants et les vulnérabilités système, plusieurs actions ont été initiées en 2022 visant le renforcement de l'infrastructure IT.

- Mise en œuvre d'une stratégie nomade pour les PC portables permettant d'utiliser les machines en toute sécurité hors les locaux de la Direction.
- Mise en œuvre d'un serveur de déploiement automatique des mises à jour système.
- Migration de la plateforme de la messagerie instantanée (Microsoft Lync 2013) vers la nouvelle version Microsoft Skype 2019.
- Retrait du navigateur Internet Explorer (Version 8,10,11) au niveau de l'ensemble de l'infrastructure IT.
- Migration des postes de travail sous Windows 7 et 8.1 vers la dernière version Windows 10.
- Intégration des nouveaux serveurs AMLACS, SIG, Intranet, Skype, Serveurs clients légers au niveau du SOC (28 serveurs ont été intégrés).
- Raffinement des événements de sécurité et mise en œuvre des indicateurs de sécurité au niveau du SOC.

Incidents de sécurité par type



Incidents de sécurité par criticité



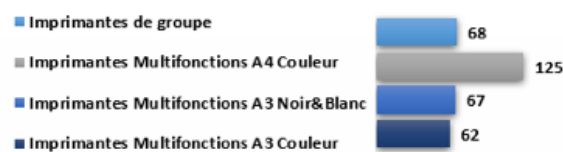
❖ Renouvellement du parc des postes de travail et des systèmes d'impression

En 2022, il a été procédé au renouvellement du parc des postes de travail et des systèmes d'impression, comme détaillé ci-après :

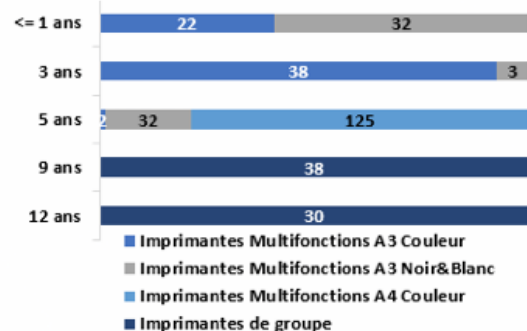
Systèmes d'impression

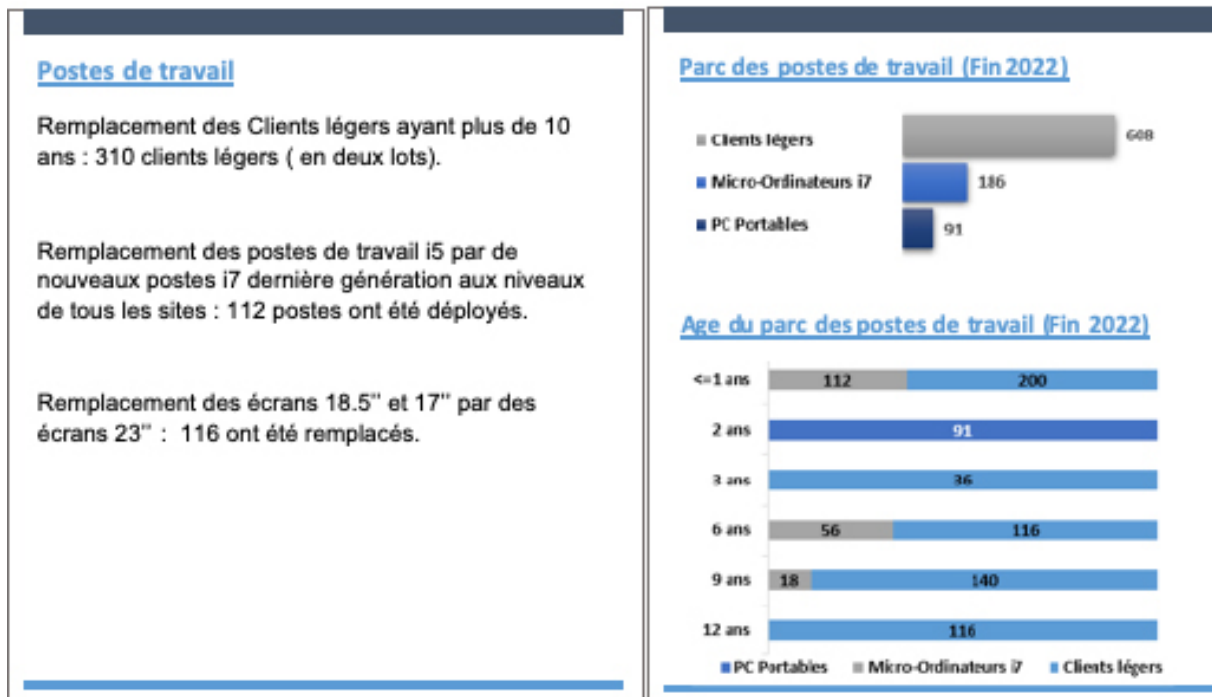
- 32 imprimantes multifonctions noir et blanc ont été déployées au niveau de 12 directions régionales et 10 structures de l'administration centrale.
- 22 copieurs multifonctions A3 couleur ont été déployés au profit de 12 directions régionales et 10 structures de l'administration centrale.
- 65 imprimantes réseau noir et blanc acquises au profit de l'ensemble des structures de la DDE.
- 40 imprimantes multifonctions A4 couleur ont été acquises au profit des responsables des services déconcentrés.

Parc des systèmes d'impression (Fin 2022)



Age du parc des systèmes d'impression (Fin 2022)





Système d'Information Géographique, une porte d'entrée vers une gestion Géolocalisée et intelligente du Domaine Privé de l'Etat

Dans le cadre de la modernisation des outils de gestion du domaine privé de l'Etat, la DDE a lancé le projet de système d'information géographique (SIG) domanial, projet qui ambitionne de métamorphoser la gestion du domaine privé de l'Etat en fournissant, à terme, une information spatiale de qualité et intégrée avec les autres couches d'information disponibles (urbanisme, découpage administratif, référentiel des prix de la DGI, etc.) à même de maîtriser le patrimoine domanial et faciliter la prise de décision concernant sa mobilisation.

Ainsi, l'année 2022 a été marquée par la réalisation des actions suivantes :

Poursuite du chantier de collecte et de numérisation des données graphiques via la Plateforme SIG

La Direction a entamé en juillet 2021, via la Plateforme SIG, le chantier de numérisation des plans relatifs au patrimoine foncier (titre, réquisition d'immatriculation et non immatriculé) et aux procédures domaniales existantes au niveau des dossiers physiques. Ce chantier a, principalement, pour objectifs la mise à jour et la fiabilisation des données saisies au niveau du système AMLACS, la mise à disposition aux gestionnaires d'une panoplie d'outils pour l'affichage et l'analyse de données spatiales, la sauvegarde et l'échange des documents scannés ou encore la constitution d'une base de données spatiale fiable et actualisée du DPE.

De ce fait, et grâce aux efforts déployés par l'équipe opérationnelle de numérisation constituée au niveau de chaque délégation domaniale, le résultat du processus de numérisation des plans relatifs au patrimoine foncier et aux procédures domaniales a atteint un taux de numérisation global des documents de 44% pour un nombre global de parcelles de l'ordre 254536 ventilées comme suit :

Nature document numérisé	Nombre de parcelles à numériser	Nombre de parcelles numérisées	Nombre de parcelles à ne pas numériser	Total des parcelles objet de numérisation	Taux de Numérisation
Titre foncier	8831	68151	0	76982	88,5%
Réquisition d'immatriculation	5400	13471	0	18871	71,4%
Non immatriculé	11660	143	6195	5608	2,5%
Procédures	91279	26332	0	117611	22,4%
Présumé disponible	28042	1227	0	29269	4,2%
Total général	145212	109324	6195	248341	44,0%

44%

Taux de numérisation global des documents

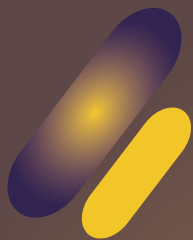
Formation et accompagnement de l'équipe de numérisation

Dans le cadre du chantier de numérisation des plans, le service SIG a assuré au profit des ressources humaines des services extérieurs (Chefs de services régionaux, Délégués, Adjointes aux délégués, Topographes, cadres, ...), un programme de formation d'une durée globale de 20 jours au profit de 106 cadres.

A travers ces sessions de formations, l'objectif visé consiste à :

- » Assimiler les concepts fondamentaux du SIG et développer les pratiques de gestion et de production de données de meilleure qualité ;
- » Maîtriser les fonctionnalités et les outils de la Plateforme SIG ;
- » Renforcer les capacités des topographes en matière de préparation de la phase de numérisation des données géographiques (géoréférencement, digitalisation, intégration des documents scannés, vérification et validation des données, etc.) ;
- » Communiquer autour du projet SIG et accompagner les directeurs régionaux, délégués et adjoints dans le suivi du processus de numérisation des données.





Une Gouvernance forgée suivant une vision de transition managériale et digitale

- Une organisation adaptée au découpage régional et administratif du royaume
- Valorisation et développement du capital Humain
- Gestion budgétaire
- La DDE au plus proche des usages grâce à une communication ouverte et modernisée
- La DDE modernise son dispositif de gestion des risques pour une meilleure Performance



Une nouvelle organisation de l'Administration Centrale de la DDE

L'année 2022 a été marquée par l'adoption d'une nouvelle organisation de l'Administration Centrale de la DDE objet de l'arrêté de la Ministre de l'Economie et des Finances n°815-22 du 9 mars 2022 modifiant et complétant l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1393-11 du 25 mai 2011 relatif à la création et aux attributions des divisions et services relevant des Directions Centrales du Ministère de l'Economie et des Finances.

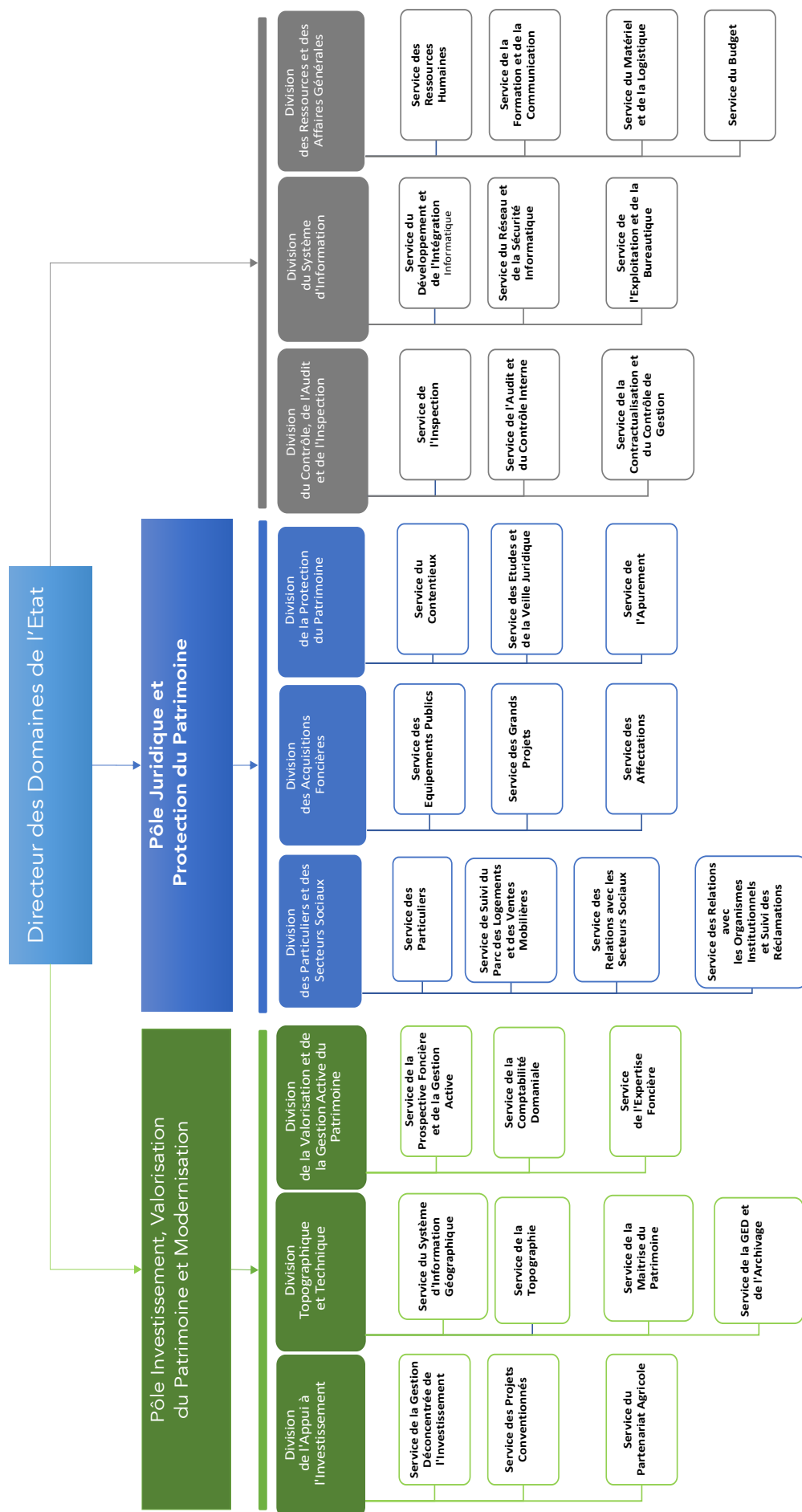
Cette nouvelle organisation, qui porte sur 9 divisions et 30 services, repose, essentiellement, sur les principes suivants :

- » L'adoption d'un organigramme selon une approche fonctionnelle au lieu d'une structuration orientée client ;
- » La répartition des missions entre structures selon une logique de procédures métiers : acquisitions, cessions, gestion, protection du patrimoine, etc ;
- » Le renforcement du contrôle et de l'évaluation de la performance, compte tenu du niveau avancé de la déconcentration des activités opérationnelles vers le réseau.

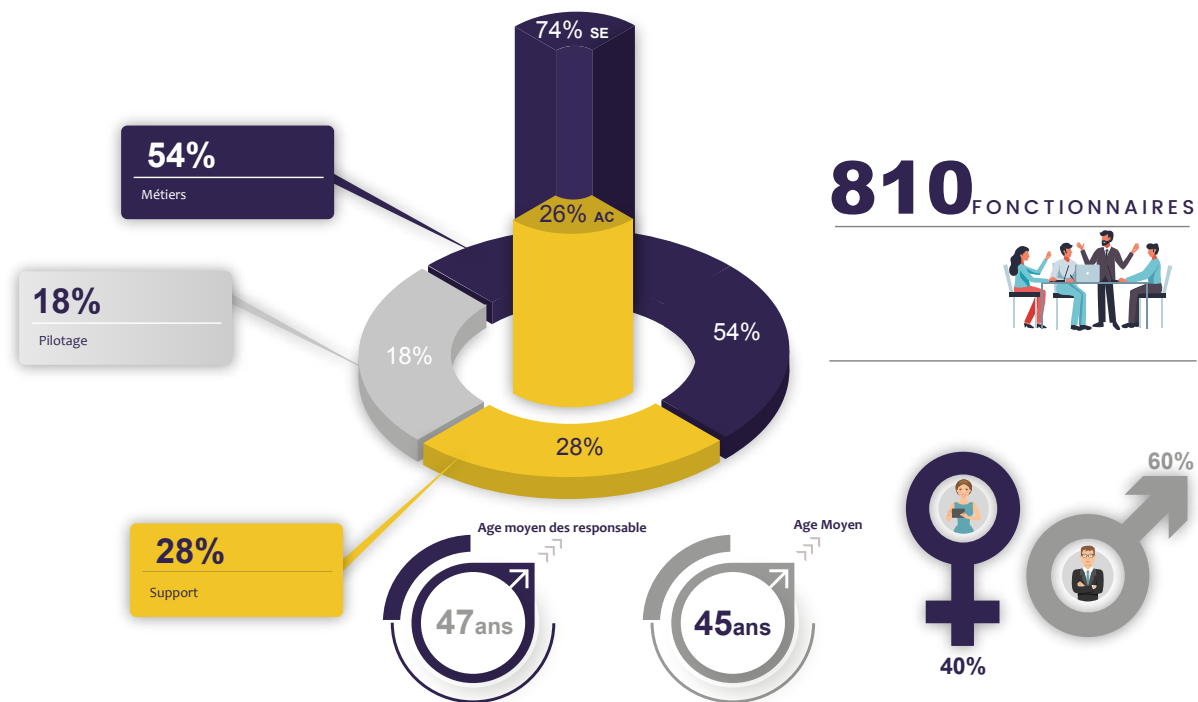
La restructuration de l'Administration Centrale trouve, principalement, son fondement dans :

- » L'évolution des attributions confiées à la DDE, notamment en matière de contribution aux mécanismes de financement innovants par le biais de la gestion active du domaine privé de l'Etat, l'exécution des engagements de la DDE dans le cadre des conventions de développement économique et sociales et la mobilisation du foncier nécessaire à l'investissement ;
- » L'accompagnement des chantiers de modernisation lancés par la Direction dans le cadre d'une gestion optimale du portefeuille domanial, notamment à travers le système d'information géographique « SIG » domanial et le déploiement du système d'information « AMLACS ».





Valorisation et développement du Capital Humain



Tenant compte des choix stratégiques et de leur impact sur les métiers, la politique RH de la DDE s'est fixée, entre autres, les objectifs suivants :

- » Accompagner les chantiers structurants de la direction (gestion active du patrimoine, fiabilisation des données, système d'information géographique « SIG » et système domaniaal AMLACS), l'émergence de nouveaux métiers et le renforcement de la déconcentration des activités opérationnelles ;
- » Parfaire la maîtrise du poste de travail par les collaborateurs ;
- » Renouveler, voire renforcer les postes de travail cœur métier.

Un recrutement ciblé pour des profils pointus

44

Nouvelles Recrues

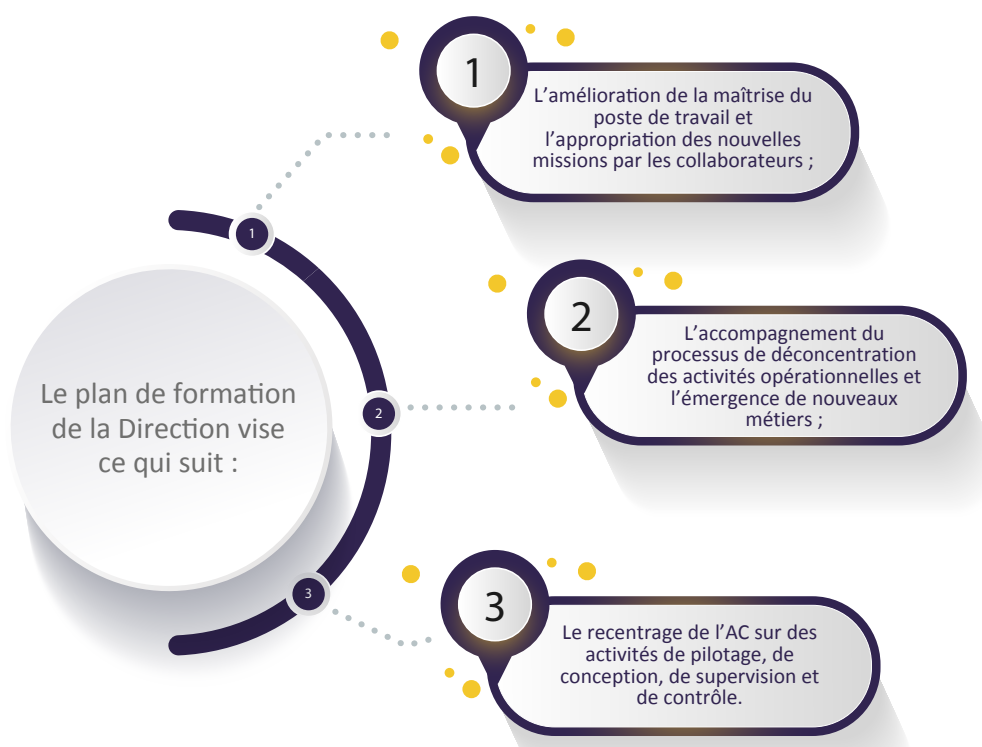
Dans le cadre de son plan d'action visant le renforcement des différentes structures, en ressources humaines qualifiées à l'effet de leur permettre d'assumer convenablement les missions qui leurs sont dévolues, la DDE a procédé en 2022 au recrutement de 44 fonctionnaires :

43 Administrateurs 2^{ème} grade et 1 ingénieur d'Etat. 82% de ces recrutements sont destinés aux services déconcentrés.



■ Une formation continue axée sur le développement des compétences

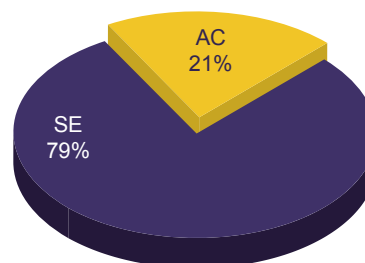
La formation des cadres et agents de la Direction des Domaines de l'Etat a été érigée en action prioritaire. Son objectif ultime étant d'habiliter le personnel à s'adapter aux changements, à améliorer ses compétences et à atteindre le niveau de performance nécessaire pour qu'il accomplisse de façon efficace ses missions.



■ Formation 2022: Chiffres clés

79%

Un effectif de 342 bénéficiaires (soit 42% de l'effectif global de la DDE) a bénéficié d'une action de formation en 2022 avec 743 participations. 79% des bénéficiaires relèvent des services extérieurs et 21% de l'administration centrale.

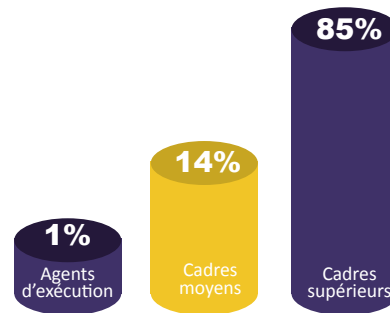


42%

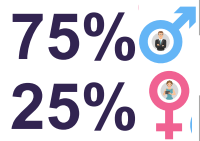
Taux d'accès à la formation



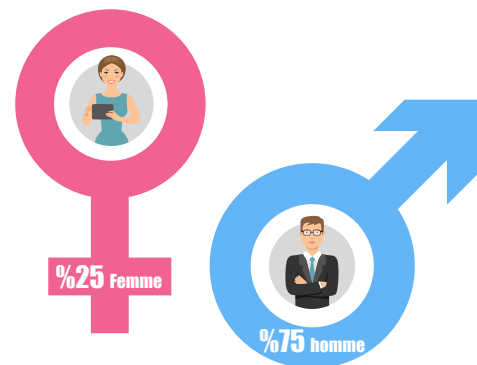
85% des bénéficiaires relèvent de la catégorie des cadres supérieurs.



54% de la population bénéficiaire a suivi une formation sur des aspects métier et 46% sur des thématiques supports.



75% des bénéficiaires sont des hommes et 25% des femmes.



❖ Formation-insertion :

Principalement destinée aux cadres nouvellement recrutés et aux fonctionnaires ayant changé de poste de travail à travers la mobilité. La formation-insertion a concerné 44 nouvelles recrues durant l'année 2022 et vise notamment à :

- » Permettre aux nouvelles recrues de prendre connaissance des missions de la DDE, son mode d'organisation et sa vision stratégique ;
- » Situer la Direction dans son environnement et mettre en évidence son rôle ;
- » Préparer les cadres à la prise d'emploi.

Un recadrage du cycle de la formation-insertion a été opéré en 2022 touchant aussi bien la durée de ce cycle qui a été prolongée à 6 mois (3 mois de stage théorique et 3 mois de stages pratiques) que l'introduction d'un système d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques acquises par les nouvelles recrues durant toute la période d'initiation.

Tenue du 3ème Comité Central de la Formation

En 2022, le Comité Central de la Formation "CCF" a tenu sa 3ème session qui s'est articulée autour de :

Présentation du bilan de la formation au titre de l'année 2022

Examen du déroulement de la formation-insertion des nouvelles recrues

Evaluation des actions de formation phares réalisées en interne : Fiabilisation des données /SIG/AMLACS

Validation du programme triennal de la formation au titre de la période 2023-2025

✳ Visite d'une Délégation Mauritanienne à la Direction des Domaines de l'Etat

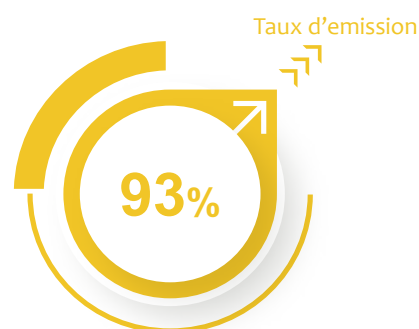
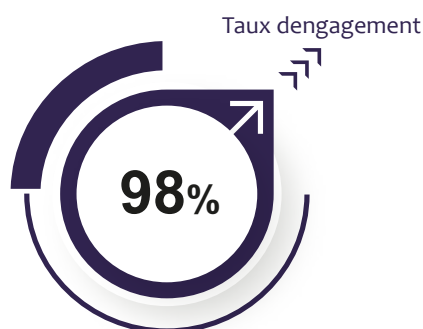
Dans le cadre d'échange et de partage des expériences du Ministère de l'Economie et des Finances, une visite d'étude d'une délégation mauritanienne à la Direction des Domaines de l'Etat a eu lieu le 23 mai 2022.

Cette rencontre a été l'occasion pour la délégation mauritanienne d'échanger avec les responsables de la DDE sur les questions se rapportant à la gestion du domaine privé de l'Etat, à la comptabilité domaniale et à la gestion active et valorisation du patrimoine.



Gestion Budgétaire :

Exécution du budget



Le budget global (fonctionnement et investissement) de la Direction des Domaines de l'Etat au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 29 540 020,58 DH. Ce budget a été engagé à hauteur de 98% et émis pour 93%.

Crédits définitifs(*)	29 540 020,58
Engagements	28 975 699,26
%	98%
Emissions	27 463 096,35
%	93%

(*)y compris les reports

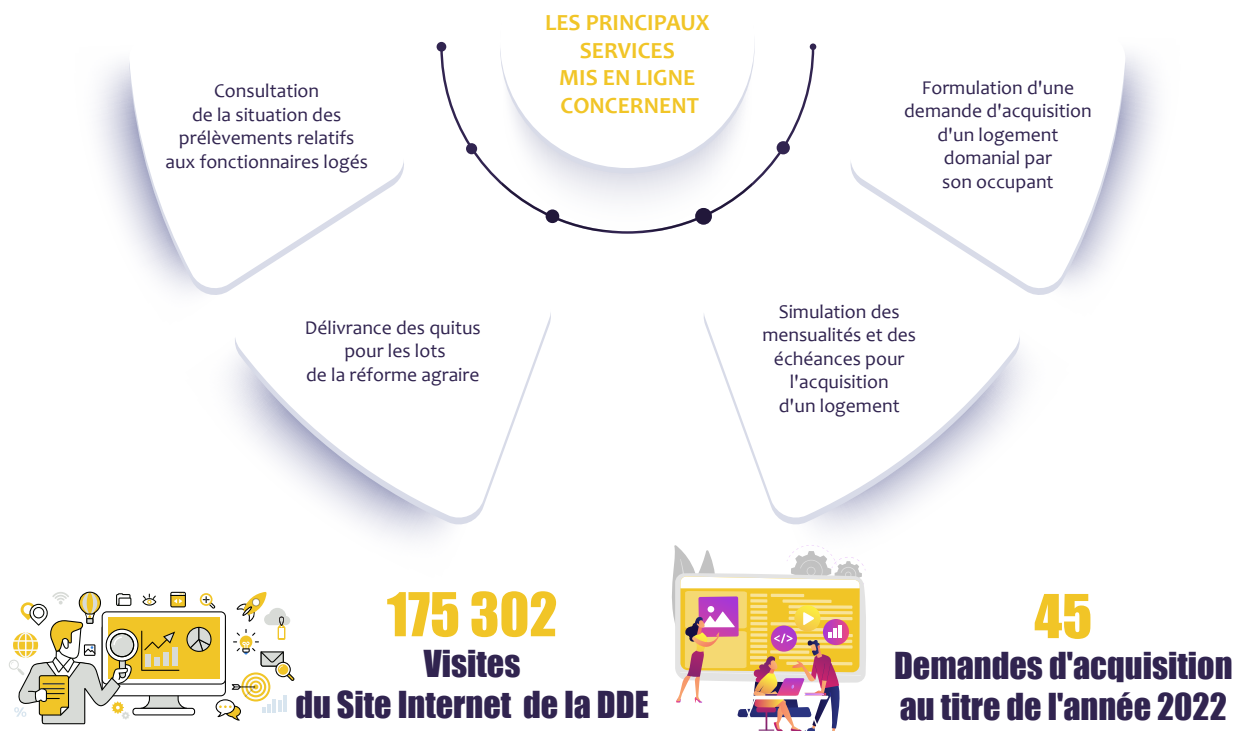
98% du budget de fonctionnement et 100% du budget d'investissement ont été engagés.

	Budget de Fonct.	Budget d'Invest.	Total
Crédits délégués	23 843 967,01	5 696 053,57	29 540 020,58
Engagements	23 284 403,09	5 691 296,17	28 975 699,26
%	98%	100%	98%
Emissions	23 227 257,78	4 235 838,57	27 463 096,35
%	97%	74%	93%

NB : les émissions sont rapportées aux crédits

La Direction des domaines de l'Etat au plus proche des usagers grâce à une Communication ouverte et modernisée

LES PRINCIPAUX SERVICES MIS EN LIGNE



Le Portail Internet de la DDE a enregistré durant l'année 2022, 175 302 interactions des visiteurs.

La DDE a reçu 45 demandes d'acquisition de logement, via le portail internet, durant l'année 2022. 27% des logements, objet de demandes d'acquisition sont des appartements et 33% des maisons individuelles.

ACCUEIL DES USAGERS AU CŒUR DES PRIORITES DE LA DDE

Dans le cadre de l'amélioration de ses prestations de services, la DDE a accordé une attention particulière à l'aménagement des points d'accueil fonctionnels avec une mise à disposition de brochures et de flyers. Il s'agit :

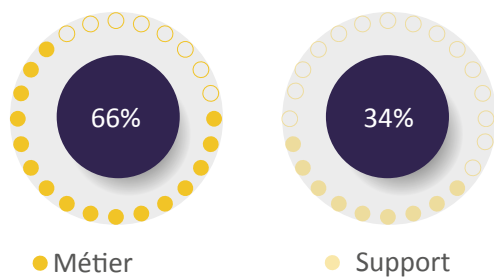
- » Des espaces d'accueil et d'information à l'entrée de l'Administration Centrale et des Services Déconcentrés. Ces espaces offrent aux visiteurs des guides et brochures les informant sur les principales procédures domaniales, les documents et pièces exigibles;
- » Des tableaux d'affichage;
- » Une interface accessible à travers le portail intranet de la Direction pour la gestion et l'organisation des visites a, par ailleurs, été mise en place.



Le nombre de visites enregistrées au niveau du point d'accueil de l'Administration Centrale s'établit à 1149 visiteurs pour l'année 2022, soit une moyenne de 5 visiteurs par jour.

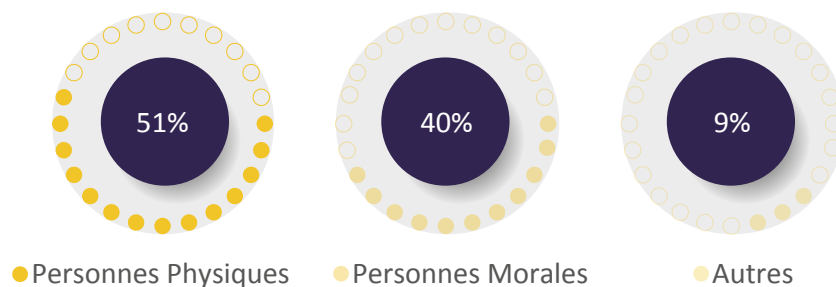
Ce chiffre est en baisse de 45% par rapport à celui de l'année 2021 (2091 visiteurs). Par ailleurs, l'échange sur le portail internet de la Direction a été privilégié durant cette période, grâce aux différents E-services, à la gestion des réclamations en ligne et au bureau d'ordre digital.

Les principaux constats dégagés de l'analyse des données se rapportant aux visites, sont comme suit :

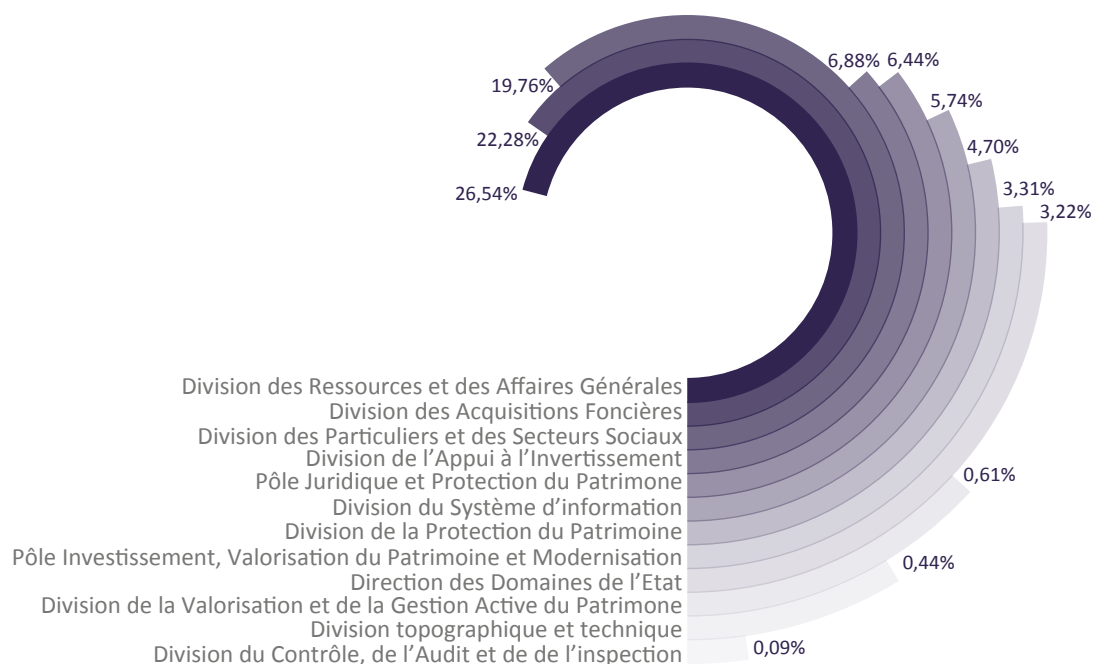


Une concentration des visites au niveau des structures métier, soit 66% du total enregistré en 2022.

L'exploitation des données relatives aux visites, fait ressortir que près de 51% des individus ayant visité la DDE sont des personnes physiques.



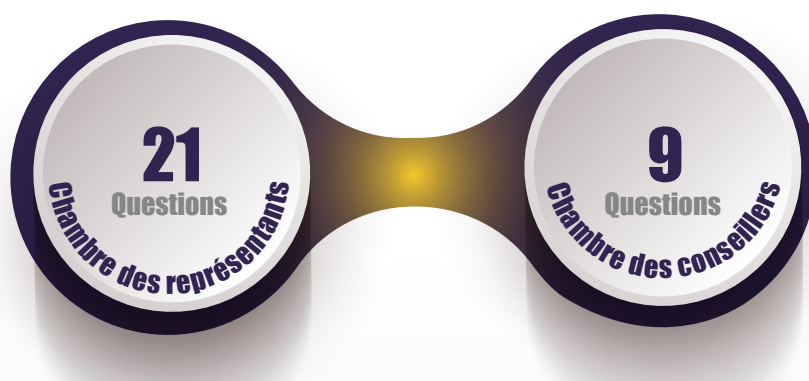
Répartition des visiteurs par structure objet de la visite



Relation avec les Organismes institutionnels et suivi des réclamations

Questions parlementaires :

La DDE a traité 30 questions écrites et orales portant sur des domaines en relation avec les activités de la Direction.



Requêtes émanant du Médiateur :

Au cours de l'année 2022, la DDE a traité 39 requêtes formulées par les citoyens transmis par le médiateur. Elles concernent diverses questions relatives à des procédures de gestion domaniales :

Objet	Nombre	%
Indemnités d'expropriations	12	30%
Régularisation foncière	8	20%
Cessions	7	17%
Locations	3	7%
Exploitations immobilières	2	5%
Remboursement	1	3%
Attestation de la mainlevée	1	3%
Immatriculation	1	3%
Demande de pièces topographiques	1	3%
Réparation	1	3%
Radiation du projet d'expropriation	1	3%
Récupérations des biens confisqués	1	3%
Total	39	100%

La répartition des réclamations du médiateur central par région se présente comme suit :

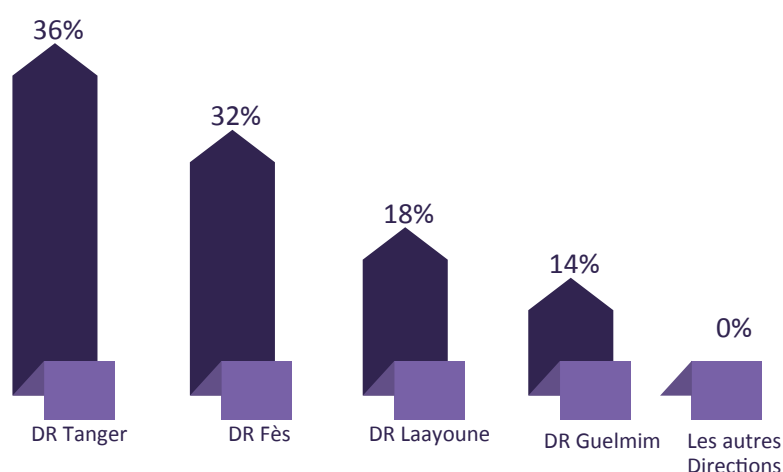
Région	Nombre
Direction régionale Agadir	8
Direction régionale Rabat	9
Direction régionale Oujda	4
Direction régionale Beni Mellal	3
Direction régionale Casablanca	5
Direction régionale Tanger	2
Direction régionale Guelmim	2
Direction régionale Marrakech	1
Direction régionale Fès	2
Direction régionale Dakhla	2
Direction régionale Laayoune	1
Total	39

D'autre part, les requêtes du médiateur émanant des services déconcentrés de la DDE sont au nombre de 28 répartis comme suit :

Objet	Nombre	%
Indemnités d'expropriations	13	46%
Régularisation foncière	8	28%
Cessions	4	14%
Investissement	1	4%
Immatriculation	1	4%
Remboursement	1	4%
Total	28	100%

La répartition des réclamations du médiateur régional selon les Direction Régionales des Domaines de l'Etat se résume comme suit :

Répartition régionale des réclamations médiateur

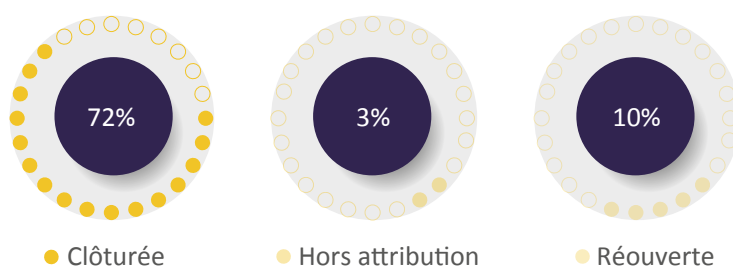


❖ Réclamations émanant des citoyens via la plateforme « CHIKAYA »

Afin de garantir une célérité dans le traitement des requêtes, la procédure de traitement des réclamations a été reconsidérée en vue d'adopter une gestion déconcentrée, impliquant tant l'Administration Centrale que les Directions Régionales.

A cet égard, il a été procédé à un paramétrage de la plateforme E-CHIKAYA, et la création de comptes utilisateurs clés de façon à permettre aux responsables régionaux de communiquer directement aux usagers, les éléments de réponses aux réclamations portant sur des questions gérées au niveau de leurs structures.

Durant l'année 2022, la Direction des Domaines de l'Etat a reçu 75 réclamations parvenues via la plateforme « CHIKAYA »



Les différentes requêtes émanent soit, des citoyens, des associations, des marocains résidents à l'étranger ou des entreprises.



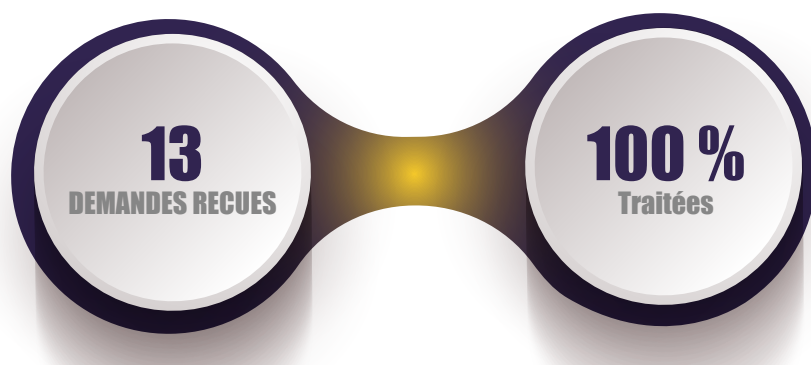
Les thématiques les plus récurrentes sont celles relatives aux doléances concernant les occupations sans droit ni titre OSDNT, qui représentent 15% des requêtes reçues, suivies des doléances sur les dossiers relatifs aux cessions (13%) et celles relatives aux demandes d'acquisition à l'amiable (10%)

Objet	Nombre	%
Occupations sans droit ni titre	11	15%
Cession	10	13%
Acquisition à l'amiable	7	10%
Expropriation	6	9%
Fonctionnaires logés	6	8%
Services Transverses	5	7%
Comportement d'un fonctionnaire	4	5%
Immatriculation	4	5%
Logement	4	5%
Investissement	3	4%
Remboursement	3	4%
Affaires relatives au Foncier	2	3%
Contentieux agricole	2	3%
Sortie d'indivision	2	3%
Contentieux pour exécution d'un jugement	1	1%
Corruption	1	1%
Réforme agraire	1	1%
Successions vacantes	1	1%
Ventes de logements domaniaux	1	1%
Ventes mobilières	1	1%
Total	75	100%

❖ Traitement des demandes d'information : plateforme « CHAFAFIYA »

Le Département de la Réforme de l'Administration a créé une plateforme baptisée « CHAFAFIYA » permettant à tous les citoyens marocains et ceux résidents à l'étranger d'accéder aux informations détenues par les administrations et les institutions marocaines, conformément à la loi n°31.13 relative au droit d'accès à l'information.

Durant l'année 2022, la DDE a traité l'ensemble des demandes d'information parvenues qui est au nombre de 13, se rapportant aux différents domaines de son activité.



Information demandée	Nombre
Demande d'informations sur la situation d'un foncier	4
Demande de documents administratifs	4
Demande d'informations sur les cessions	2
Demande d'informations sur les locations	1
Demande d'informations sur les procédures d'expropriation	1
Demande d'informations financières	1
Total	13

La répartition des demandes de droit à l'information selon les Directions régionales se résume comme suit :

Région	Nombre
Direction Régionale de Rabat	3
Direction Régionale de Fès	3
Direction Régionale de Guelmim	2
Direction Régionale de Casablanca	1
Direction Régionale d'Errachidia	1
Direction Régionale d'Oujda	1
Direction Régionale de Marrakech	1
Direction Régionale de Tanger	1
Total	13

❖ Réclamations émanant d'autres organismes institutionnels :

La DDE a traité 126 réclamations émanant de divers organismes institutionnels détaillées comme suit :

Organisme	Nombre
Secrétariat Général du Gouvernement	1
Chef du Gouvernement	1
Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger	4
Ministère d'État responsable des droits de l'homme	1
Consulat général du Royaume du Maroc	2
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger	6
Réclamations directe (bureau d'ordre central)	111
Total	126



La DDE Modernise son dispositif de gestion des risques pour une meilleure Performance

Réalisation du plan annuel d'audit pour l'année 2022

Dans le cadre de l'exécution du plan annuel d'audit, le Service de l'Audit et du Contrôle interne a réalisé deux missions d'audit thématique couvrant Onze Délégations des Domaines de l'Etat relevant des Directions Régionales de Casablanca, Oujda, Marrakech, Fès et Tanger : la première étant un achèvement de la mission lancée au cours de l'année précédente, relative à la gestion des dossiers des acquisitions immobilières à l'amiable ou bien par voie d'expropriation ; et la deuxième étant inscrite au titre de l'année 2022 et portant sur les mesures et procédures de notification et d'exécution des jugements définitifs prononcés en faveur de l'Etat.

Les rapports élaborés au terme de ces missions ont été diffusés à l'ensemble des Délégations et Directions Régionales ainsi que les structures concernées au niveau de l'Administration Centrale et ce, en vue d'alerter sur les risques inhérents à la gestion de ce type de dossiers et de communiquer les recommandations qui ont été formulées à cet égard en vue de mettre en place les mesures qui s'imposent et de renforcer ainsi le dispositif de contrôle interne et contribuer à son amélioration continue.

En outre, s'agissant du volet « contrôle de gestion » deux actions principales ont été concrétisés à savoir :

- » L'élaboration du rapport d'évaluation des bilans d'exécution des COM des Directions Régionales au titre de l'année 2022 ;
- » La préparation des Contrats Objectifs-Moyens des Directions Régionales des domaines de l'Etat au titre de l'année 2023.



Création d'un service dédié aux missions d'inspection

Dans le cadre de la nouvelle réorganisation, qu'a connu la DDE en 2022 un nouveau service intitulé Service d'Inspection a été mis en place au sein de la Division du Contrôle, de l'Audit et de l'Inspection (DCAI).

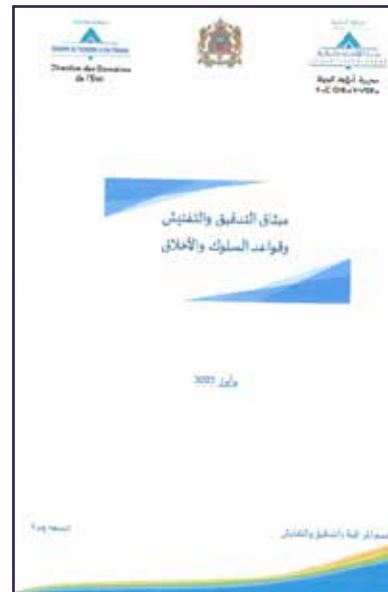
Pour adapter son intervention aux mutations qu'a connues son environnement, la DCAI a élaboré une nouvelle charte des valeurs et un code d'éthique relatifs aux missions d'audit et d'inspection en lieu et place de la charte d'audit interne publiée en 2019.

❖ Nouvelle Charte des Valeurs et Code d'éthique

Ce document définit le cadre des fonctions d'inspection et d'audit interne au niveau de la DDE et délimite le périmètre d'intervention de chacune. Ainsi que la nature, l'étendue et le déroulement de leurs missions respectives.

La nouvelle charte fixe également les droits et les obligations des Auditeurs/Inspecteurs et des audités/inspectés ainsi que les règles de déontologie et d'éthique qui doivent être observées par les différentes parties concernées.

Cette charte est entrée en vigueur le 1er Juillet 2022 et a été publiée au niveau du portail Intranet de la DDE.



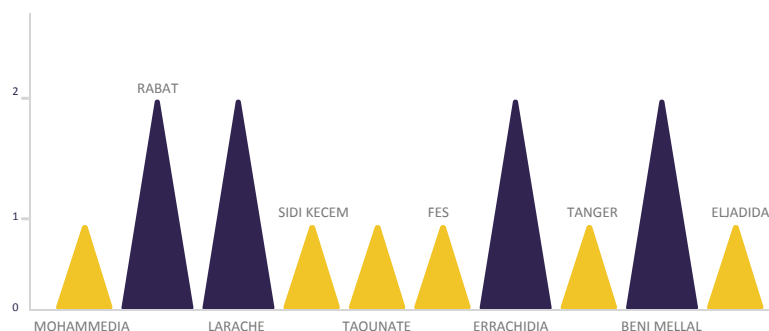
13 Visites des lieux, 10 Délégations domaniales inspectées, 9 Missions d'inspection.

Neuf (9) missions d'inspection ont été réalisées durant cet exercice couvrant (Dix) 10 délégations et (Sept) 7 domaines d'activité en lien avec la gestion du domaine privé de l'Etat.

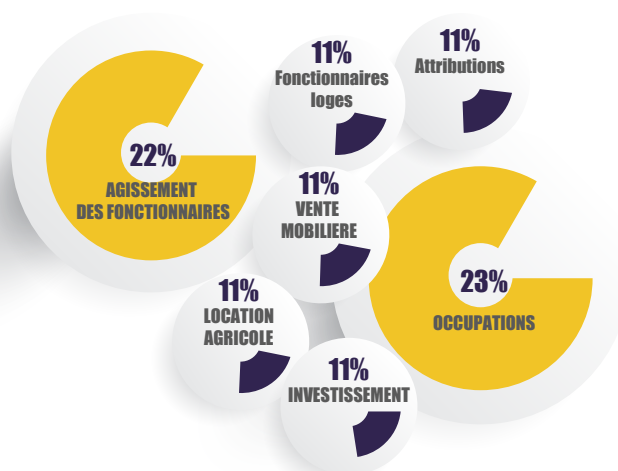
Il s'agit essentiellement des missions d'inspection diligentées sur instructions de M. le Directeur suite à des saisines et réclamations en relation avec les dossiers des locations agricoles, les fonctionnaires logés, l'investissement et les occupations.



Répartition des missions d'inspection réalisées par Délégation



Répartition des missions d'inspection réalisées en 2022 par domaine d'activité



Les rapports d'inspection relatifs aux missions réalisées en 2022 ont donné lieu à 26 recommandations et décisions approuvées par M. le Directeur des Domaines de l'Etat.

✿ Suivi de la mise en œuvre des recommandations/décisions prises par la DDE.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations a pour but de s'assurer que les risques déjà identifiés et analysés ont été traités d'une manière adéquate et définitive afin d'atteindre les objectifs escomptés de manière efficiente et efficace.

